



Faye Dunaway

Faye Dunaway, Peter Finch, «Rocky»

HOLLYWOOD (AFP, Reuter, UPI) — C'est «Rocky», le film cendrillon du cinéma américain, réalisé avec un budget de moins de \$1 million, qui a été couronné meilleur film de 1976, lors de la remise des Oscars hier à Hollywood.

Son directeur, John Avildsen, a reçu le prix décerné au meilleur réalisateur, mais Sylvester Stallone, qui était candidat à l'Oscar du meilleur acteur, n'a pas été primé.

Un autre film américain, «Network», a récolté également un grand nombre de prix, valant

à Peter Finch l'Oscar du meilleur acteur à titre posthume, à Faye Dunaway celui de la meilleure actrice, à Bette Midler celui du meilleur second rôle et à Paddy Chayevsky celui du meilleur scénario. Réalisé par Sydney Lumet, le film est une satire de la télévision.

Quant à «Rocky», cette histoire d'un boxeur, elle a déjà rapporté \$10 millions depuis sa commercialisation.

L'acteur et scénariste Sylvester Stallone a été confronté par le boxeur Muhammad Ali, qui était dans la salle et se leva pour

accuser Stallone de lui avoir volé son idée de scénario.

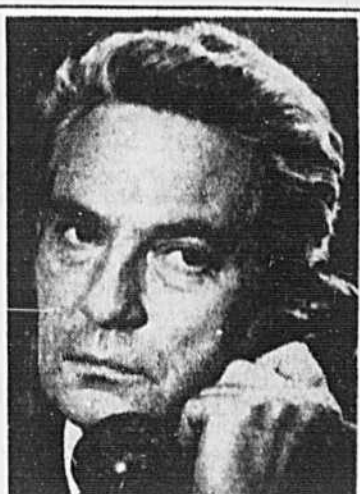
Le film «Les hommes du Président» a reçu quatre Oscars: meilleur second rôle à Jason Robards, direction artistique, bande sonore et adaptation du livre de Bob Woodward et Carl Bernstein sur l'affaire du Watergate.

Barbra Streisand, qui était en lice pour l'Oscar de la meilleure actrice pour son rôle dans «A Star is Born», a reçu celui de la meilleure chanson, «Evergreen», avec Paul Williams, qui en est l'auteur.

Les productions étrangères n'ont pas eu beaucoup de chance. «Cousin, cousine» semblait devoir remporter l'Oscar du meilleur film étranger, mais finalement, c'est une production franco-ivoirienne, «Noir et blanc en couleur», qui l'a emporté.

Quelque 70 millions de spectateurs ont pu regarder la cérémonie, télévisée en direct aux États-Unis par la chaîne ABC.

— page A 8



Peter Finch

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, MARDI 29 MARS 1977, 93e ANNÉE, no 72, 100 PAGES, 7 CAHIERS

25 CENTS

Abonnement: Côte Nord 30c ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$140

METEO

Nuageux avec de la pluie Minimum: 4 Maximum: 12 Demain: Beau et très doux Détails à la page A 2

Abus de la carte dans les centres d'accueil Surconsommation de médicaments

par Nicole BEAUCHAMP

Dans les centres d'accueil, les personnes âgées prennent, sans contrôle, trop de médicaments. D'anciens patients psychiatriques, vivant dans les «pavillons» rattachés à des centres d'accueil, reçoivent leurs médicaments par la poste. Certains centres d'accueil utilisent parfois la carte d'assurance-médicaments de leurs pensionnaires pour acquitter des factures de médicaments, de manière à «étirer» leur budget global.

«Il faut mettre fin, dans les

meilleurs délais, à la surconsommation et à la mauvaise utilisation des médicaments par les bénéficiaires en centre d'accueil ou en pavillon. Cela entraîne un réel danger pour la santé des personnes âgées et un gaspillage d'argent», tranche un rapport, daté de novembre 1976, émanant d'un groupe de travail du ministère des Affaires sociales qui s'est penché sur les «services pharmaceutiques dans les centres d'accueil ou d'hébergement».

De nombreuses autres études, sur lesquelles s'appuie ce rap-

port, s'accumulent sur les bureaux des hauts fonctionnaires.

Interrogé par le représentant de LA PRESSE, en janvier dernier, sur la pertinence d'une information voulant que le ministère s'apprête à instaurer des règles de contrôle de l'utilisation des médicaments dans les centres d'accueil, le sous-ministre Jacques Brunet avait éludé la question, comme s'il s'agissait d'une élocution.

Pourtant, le rapport de novembre 1976 non seulement prévoit l'implantation de services phar-

maceutiques, mais présente en annexe des normes du service de pharmacie dans les centres d'accueil, deux projets de contrat-type pour l'engagement d'un pharmacien, et un projet de directive obligeant les centres d'accueil, qui ne s'en sont pas prémunis, de retenir les services d'un pharmacien à compter du 1er avril prochain.

Selon les auteurs du rapport, il en coûterait \$1 million pour concrétiser ce programme qui toucherait environ 30,000 personnes âgées. Ce résultat se fonde sur

une norme moyenne du service pharmaceutique hebdomadaire: cinq heures par semaine pour un centre d'accueil de 100 lits. On verserait aux pharmaciens, en 1977-78, un montant forfaitaire de \$60 par période de 3.5 heures de service. Ce taux engloberait les honoraires professionnels, le coût et le temps de transport, les avantages sociaux.

Quant à l'embauche du pharmacien, le rapport signale trois options, à savoir: un contrat de service à temps partiel avec un hôpital, un contrat à temps par-

tiel avec un ou des pharmaciens, ou l'engagement d'un pharmacien à temps plein pour desservir un ou plusieurs centres d'accueil.

«Nous suggérons que les centres d'accueil retiennent les services d'un pharmacien selon le mode qui est le plus économique et qui correspond le mieux à leur situation géographique et à leurs besoins», souligne le rapport.

Au chapitre de l'approvisionnement, on préconise que les

— Voir MEDICAMENTS, page A 6

Au bord de la faillite

Le sort de CFVO dépend de TVA

— page B 6

Les minotiers défient les tribunaux

— page A 7

Les chiffres

Ottawa prépare une étude plus poussée

— page A 6



telephoto UPI

Ce réacteur, où se tient un sauveteur, est l'une des seules choses qui n'a pas été rendue méconnaissable par la collision de deux Boeing 747, dimanche sur l'aéroport de Santa Cruz de Tenerife. L'accident, le pire de l'histoire aéronautique, a fait 577 morts.

Une erreur de pilotage aurait causé l'accident

SANTA CRUZ DE TENERIFE (AFP, UPI, Reuter, AP, CP) — La plus meurtrière des catastrophes de l'aéronautique commerciale, qui a fait 577 morts dimanche à Santa Cruz de Tenerife, serait due à une erreur de pilotage.

Le ministre espagnol de l'Aviation, le général Carlos Franco

Iribenagarray, a affirmé hier que la collision des deux Boeing 747 s'était produite à la suite d'une manoeuvre du capitaine de l'appareil de la Pan Am. Ce dernier, semble-t-il, s'est engagé sur la principale piste d'envol sans être parvenu à l'extrémité de la piste auxiliaire.

Le ministre a précisé que les

premières indications sur la collision montrent que le pilote de l'avion de la KLM avait respecté les consignes de la tour de contrôle, qui avait ordonné aux deux appareils d'emprunter la piste auxiliaire jusqu'au bout.

L'avion de la KLM partant d'abord, celui de la Pan Am devait attendre le départ du

premier appareil pour commencer à décoller.

Les boîtes noires, qui enregistrent tous les mouvements des avions comme les échanges radio entre les pilotes et la tour de contrôle, ont été récupérées. Selon des sources informées, les compagnies KLM et Pan Am sont convenues de les envoyer à

Washington pour examen par des spécialistes.

— Voir PILOTAGE, page A 6

• Des réclamations pour plus de \$250 millions

— page F 22



M. Raymond Barre

le monde

• Barre démissionne et revient à la barre

M. Valéry Giscard d'Estaing a chargé M. Raymond Barre de former une nouvelle équipe après avoir indiqué aux Français et Françaises les objectifs qu'il fixait au nouveau gouvernement, notamment sur les plans économique et politique.

• Les négociations, à Moscou, débutent mal et se poursuivent bien

Avant de passer ce pourquoi il était venu, Vance a dû subir les algarades du Kremlin sur la politique des «droits de l'homme» du président Carter. Les choses mises au point, le marchandage a commencé. On est même optimiste.

• Promesse de rétablir les libertés

M. Desai, pour sa première intervention devant le parlement indien, a promis des amendements constitutionnels en vue de rétablir les libertés individuelles et la liberté de la presse.

— pages B 1 et B 2

l'économie

• Les Comptes économiques du Québec

Le ministre Rodrigue Tremblay, qui a rédigé la préface d'un nouveau volume sur «l'indépendance économique du Québec», soutient que le document livré par le gouvernement à la presse, vendredi, n'a rien de politique et qu'il faut s'en tenir aux chiffres publiés.

• Le MEER donne prise à controverse

Par ailleurs, le dernier rapport du MEER peut prêter à controverse selon l'interprétation que l'on donnera aux chiffres qui y sont contenus. Ou bien le Québec en a largement bénéficié, ou encore a-t-il été laissé pour compte.

• La clientèle déserte Métropolitain Provincial

La compagnie d'autobus Métropolitain Provincial n'a réussi à recruter que 73 pour cent de sa clientèle au cours des cinq premières semaines suivant la reprise de son service. Différents facteurs peuvent avoir contribué à cette diminution de l'achalandage.

— Cahier E

sommaire

Arts et spectacles — Informations: B 3 à B 7

— Horaires: B 7

Bandes dessinées: F 10

Décès, naissances, etc.: F 23

Economie: E 1 à E 7

Editorial: A 4

Êtes-vous observateur?: F 13

Horoscope: F 10

Informations étrangères: B 1, B 2

L'auto: D 10 à D 12

Les maxims de notre langue: F 3

Médecine d'aujourd'hui: F 4

Mon oeil sur Montréal: B 7

Mot mystère: F 10

Mots croisés: F 10

Page des lecteurs: A 5

Petites annonces: F 11 à F 22

Radio et télévision: B 6, B 7

Sports: D 1 à D 4

Vivre aujourd'hui: F 1 à F 4

PC et NPD s'y opposent Le discours du budget ne sera pas télévisé

OTTAWA (PC) — Les partis de l'opposition ont jugé le projet de gouvernement d'assurer une couverture en direct, par la radio et la télévision, du discours du budget que M. Donald Macdonald, ministre fédéral des Finances, doit prononcer jeudi soir aux Communes.

C'est M. Macdonald qui avait projeté d'inviter la radio et la télévision à couvrir l'événement et il se préparait à présenter, en 30 minutes, les prévisions des dépenses et des recettes.

Mais, conservateurs et néo-démocrates s'y sont opposés, faisant valoir que cela donnerait au gouvernement l'occasion de marquer des points à leurs dépens.

M. Ralph Goodale, député libéral pour la circonscription d'Assiniboia, et secrétaire parlementaire de M. Allan MacEachen, leader parlementaire du gouvernement, a déclaré hier que le discours du budget ne serait télévisé que si tous les partis donnaient leur consentement.

A moins donc que les partis de l'opposition n'y consentent, la séance de jeudi ne sera pas télévisée.

Pour sa part, le ministre des Finances a renoncé à son projet, a dit un porte-parole du ministre. M. Macdonald prendra donc 15 minutes pour prononcer son discours du budget aux Communes et les partis de l'opposition auront l'occasion, comme d'habitude, d'y répondre.

M. Derek Blackburn Brant, porte-parole du NPD, a fait savoir que son parti résisterait à toute tentative du gouvernement de faire diffuser en direct le discours du budget.

Une telle couverture, dit-il, «donnerait à Macdonald l'occasion de débiter quelques boniments aux téléspectateurs», qui



Donald Macdonald, ministre des Finances.

se hâteraient de passer à un autre canal quand le tour du représentant du NPD sera venu d'y répondre.

M. Blackburn est l'un des huit membres de la Commission, dirigée par M. James Jerome, président de la Chambre des Communes, chargée d'étudier les modalités d'une couverture en direct par la télévision des travaux des Communes et des commissions. Il estime que les Canadiens prennent connaissance de ces travaux à travers la presse et les interviews télévisées faites immédiatement après la lecture du discours.

Quant aux conservateurs, leur opposition est d'ordre plutôt politique.

Dief réclame un débat sur le séparatisme aux Communes

TORONTO (PC) — L'ex-premier ministre John Diefenbaker a réclamé, hier, un débat d'une semaine à la Chambre des Communes et une conférence nationale d'un mois sur la question du séparatisme.

Devant 1.400 membres du Canadian Club de Toronto, M. Diefenbaker a expliqué que les Communes étaient l'endroit où on "entendait parler les habitants du Canada".

Mais, comme "cette décision

est trop sérieuse pour être laissée aux hommes politiques", M. Diefenbaker a proposé la conférence nationale, regroupant des gens de toutes les classes de la société et de toutes les régions du Canada.

Selon lui, on insiste trop de ce temps-ci sur le fait anglais et sur le fait français, et pas assez sur le fait canadien. Et il n'y a pas assez de personnes qui se prononcent sur le séparatisme.

Multiphones

Pour M. Diefenbaker, c'est la

Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, créée dans les années 60, qui est responsable de plusieurs des problèmes actuels du Canada.

"Je m'oppose, a-t-il dit, à ce que l'on divise le pays en anglophones et en francophones. Je suppose qu'on va bientôt vouloir des multiphones."

M. Diefenbaker a décrit le premier ministre René Lévesque comme un homme compétent, mais il l'a comparé à un pirate: "Tu me conduis où je veux aller ou c'est la destruction".

Et les séparatistes sont "des vandales politiques qui veulent tout détruire".

Référendum

L'ex-premier ministre a demandé à M. Lévesque d'exprimer en mots clairs la question qu'il va poser aux Québécois, au cours du référendum, et non "en mots que même un avocat de Philadelphie ne pourrait comprendre".

Une bonne question, d'après lui, serait la suivante: "Croyez-vous à la séparation du reste du Canada?"

M. Diefenbaker a terminé son allocution par ces mots: "Si le



John Diefenbaker

Québec devait partir, et je ne crois pas pour une minute qu'il le fera, je ne veux pas qu'on pense que cette nation va mourir. Le reste du pays va s'unir et devenir plus fort. Je suis né canadien et je vais mourir canadien".

Assurance-chômage

La guillotine pour mettre fin au débat

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a annoncé son intention, hier d'imposer la guillotine pour mettre fin au débat visant à rendre plus exigeants les critères d'éligibilité aux prestations d'assurance-chômage.

La guillotine a été imposée moins de 30 fois depuis la Confédération.

"Un gouvernement majoritaire, a déclaré le ministre de la Main-d'œuvre Bud Cullent aux journalistes, devrait être en mesure de faire adopter ses lois. Pourquoi serions-nous livrés à la tyrannie d'une minorité?"

En vertu de l'amendement proposé par le gouvernement, un chômeur ne pourra retirer de prestations qu'après une période d'emploi de 12 semaines, au lieu de huit, au cours des 52 dernières semaines.

Plusieurs députés, dont des libéraux, se sont opposés à cette mesure, qui priverait plusieurs chômeurs de prestations.

NPD

M. Ed Broadbent, chef du Nouveau parti démocratique, a protesté contre cette tactique qui, selon lui, montre que "le gouvernement a l'intention de faire adopter une loi qui va priver des milliers de Canadiens d'avantages, particulièrement au Québec et dans l'Est".

D'autres députés ont fait voir qu'en cette période de chômage très répandu, le temps n'était pas aux nouvelles restrictions. Ils ont souligné que plusieurs chômeurs éprouvaient déjà des difficultés à

trouver un emploi de huit semaines pour être en mesure de recevoir des prestations.

Le ministre Bud Cullent a répondu que toutes ces questions pourront être étudiées en comité parlementaire et que des amendements pourront alors être apportés.

En attendant, il veut limiter le temps des débats pour que la mesure subisse au plus tôt la deuxième lecture aux Communes.

Il a rappelé qu'on avait déjà discuté de l'affaire aux Communes durant 13 heures et cinq minutes en quatre jours.

ANGLAIS COURS DE CONVERSATION

cours temps plein
(de 1 à 6 mois)
cours jour, soir ou samedi
(10 semaines et plus)

LPS

LANGUAGE POWER SYSTEMS

Étage F, Place Bonaventure 878-2821

Reconnu par le ministère de l'Éducation
Permis no 749766 (Culture personnelle)

*Élégant ensemble soyeux
au beau motif imprimé
Spécialement importé pour vous!*



CENTRE DE LA MODE POUR TAILLES
(12-20) (12½-24½) (40-44)

Salon Juliette
LTÉE

OUVERT JEUDI
JUSQU'À 9 HEURES

STATIONNEMENT
GRATUIT
5120, avenue Earncliffe

5457, chemin de la Reine-Marie (près Earncliffe) 484-3558

LA MÉTÉO

Les régions près et au sud du Saint-Laurent jouissent d'une belle journée, alors que des nuages recouvrent le reste du Québec, hier. Les températures étaient très douces partout et elles se maintiendront bien au-dessus de la normale, aujourd'hui et demain. Une importante dépression, actuellement située au sud-ouest des Grands Lacs a apporté de la pluie sur le sud-ouest de la province, la nuit dernière. La zone de précipitation s'étendra graduellement vers l'est et le nord, aujourd'hui. Les quantités de pluie pourront être importantes sur le sud de la province, mais elles seront plus faibles au nord.

à Montréal

AUJOURD'HUI
Minimum: 4 Maximum: 12
Nuageux et de la pluie

DEMAIN

Beau et très doux

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	2	8	Nuageux et pluie	Tres doux et pluie
Outaouais	4	12	Nuageux et pluie	Beau et tres doux
Laurentides	4	12	Nuageux et pluie	Beau et tres doux
Cantons de l'Est	4	12	Nuageux et pluie	Beau et tres doux
Mauricie	2	10	Nuageux et pluie	Tres doux et pluie
Québec	—1	8	Ennu. et pluie inter.	Ciel variable
Lac-Saint-Jean	—1	8	Ennu. et pluie inter.	Nuageux et tres doux
Rimouski	—1	8	Ennu. et pluie inter.	Nuageux, pluie inter.
Gaspésie	—3	8	Ennu. et pluie inter.	Nuageux, pluie inter.
Bas-Comeau	—1	8	Ennu. et pluie inter.	Nuageux, pluie inter.
Sept-Îles	—3	8	Ennu. et pluie inter.	Nuageux, pluie inter.

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Victoria	0	10
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	—8	2
Saskatchewan	Neige légère	Regina	—6	0
Manitoba	Pluie	Winnipeg	1	5
Ontario	Ensoleillé	Toronto	10	20
Nouveau-Brunswick	Pluie	Fredericton	2	8
Nouvelle-Écosse	Averses	Halifax	0	8
Île-du-Prince-Édouard	Averses	Charlottetown	0	5
Terre-Neuve	Dégagement	Saint-Jean	0	5

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	7	18	Chicago	—	18	Nlle Orléans	—	22
Washington	10	17	San Francisco	7	13	Miami	21	26
Boston	4	17						

vers les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	—	4	Londres	—	5	Stockholm	—	1
Athènes	—	17	Le Caire	—	22	Sydney	—	22
Berlin	—	0	Lisbonne	—	13	Tokyo	1	7
Bruxelles	—	4	Madrid	—	13	Tunis	—	21
Casablanca	—	18	Moscou	—	2	Vienne	—	16
Geneve	—	11	Paris	—	2	Varsovie	—	12
Hong Kong	—	21	Rome	—	15			

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2V 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE, et toutes les autres de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction ou de réimpression sont réservés à LA PRESSE, sans exception. Les droits de la presse canadienne — Énergie et Énergie — sont réservés à LA PRESSE. Pour de plus amples détails, voir le numéro 1400 — Port de service public.

TARIFS D'ABONNEMENTS		285-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1 40	
Lundi au vendredi	\$1 25	
Samedi, seulement	0 50	

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		285-7383
par porteur:	13 25	
Lundi au samedi	\$16 80 \$32 20 \$63 00	
Lundi au vendredi	\$15 00 \$28 75 \$56 25	
Samedi, seulement	\$12 00 \$23 50	

par courrier:		
Lundi au samedi	\$28 60 \$57 20 \$114 40	
Lundi au vendredi	\$21 45 \$42 90 \$85 80	
Samedi, seulement	\$10 01 \$20 02 \$40 04	

* Minimum de 26 semaines

Côte-Nord, par avion, 0 50

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 8h à 19h 30 (Samedi, 8h à 16h).

285-6911

COMPTABILITÉ

Grandes annonces 285-6892

Petites annonces 285-6901

Vous désirez du bon temps?



CENTRE VILLE		
AMERICAN EXPRESS CO. LTD.	1200, rue Peel	861-3611
VOYAGES BEL AIR INC.	2155, rue de la Montagne	844-8817
VOYAGES R. BERGERON INC.	Complexe Desjardins suite 3817	281-1661
VOYAGE HONE	1460, Union	845-8221
VOYAGES KUEHNE & NAGEL	485, rue McGill	861-9311
AGENCE DE VOYAGES MEADOWS	751 Square Victoria	849-1243
VOYAGES SELECT LTEE	620, rue Cathcart suite 504	866-3345
ST ARNAUD & BERGEVIN	724, rue St Paul	845-1274
AGENCES DE VOYAGES		
TOURING CLUB MONTRÉAL INC.	1401, rue McGill	288-7111
VOYAGES TRAVELAIDE	1010, rue St-Catherine (metro Peel)	861-7272
AGENCE DE VOYAGES SIMPSON'S	977, rue St-Catherine Local 865	842-3241
VOYAGES TRAVELAIDE	4454, rue St-Denis (Metro Mont-Royal)	845-8225
VOYAGES TRAVELAIDE	SUCCURSALE DUPUIS 865 STE-CATHERINE EST	842-5151
TOUREZ VOYAGES	1430, rue de la Montagne	843-8873

EST		
VOYAGES TRAVELAIDE	Place St-Hubert 511, rue Beaubien (Metro Beaubien)	273-7755
VOYAGES R. BERGERON INC.	7190, boul. Pie IX	376-6700
AGENCE DE VOYAGES INTERNATIONALE INC.	1385, est, rue Jean-Talbot (Metro Mont-Royal)	728-9281
VOYAGES TRAVELAIDE	4454, rue St-Denis (Metro Mont-Royal)	845-8225
VOYAGES TRAVELAIDE	SUCCURSALE DUPUIS 865 EST, STE-CATHERINE	842-5151
AGENCE DE VOYAGES MARTIN	PLACE VAILLANT 7275, rue SHERBROOKE	353-6930

LAVAL		
VOYAGES ÉVASION INC.	240, boul. des Laurentides Laval	667-5180 / 382-6621
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Laval 1600, boul. LeCorbusier	687-0880
AGENCE DE VOYAGES SIMPSON'S	Les Galeries d'Anjou	353-4360

AGENCE DE VOYAGES		
TOURING CLUB MONTRÉAL INC.	1950, boul. de la Concorde	669-0823
VOYAGES MONTAMBAULT INC.	512, boul. des Laurentides, Pont-Viau	669-1738
VOYAGES MONTAMBAULT INC.	3100, boul. de la Concorde Centre Duvernay, Laval	661-4860
VOYAGES MONTAMBAULT INC.	1991, ouest, boul. St-Martin Chomedey, Laval	681-2533
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Laval Promenade minérale	688-5310
AGENCE DE VOYAGES SIMPSON'S	Carrefour Laval	687-3870

OUEST		
VOYAGES TRAVELAIDE	Les Galeries Normande 2634, de Salaberry	331-9971
AGENCE DE VOYAGES ATLANTIC & PACIFIC	4950, ch. Queen Mary suite 405	735-4181
AGENCE DE VOYAGES LASALLE	388, rue Lafleur LaSalle	366-8262
AGENCE DE VOYAGES SEARS	Place Vertu	333-5340
VOYAGES TRAVELAIDE	1010, ouest, rue St-Catherine (Metro Peel)	861-7272

VILLE MONT-ROYAL		
AGENCE DE VOYAGES LIBMAN	1255, boul. Land, suite 320	735-6456

NORD		
VOYAGES R. BERGERON INC.	7725, rue St-Denis	273-3301
TOTAL VOYAGES	361, est, boul. Henri Bourassa	381-8013
VOYAGES TRAVELAIDE	911, est, rue Beaubien (Metro Beaubien)	273-7755
VOYAGES TRAVELAIDE	LES GALERIES NORMANDIE 2634 Salaberry	331-9971

ST-EUSTACHE		
VOYAGES MONTAMBAULT INC.	350, boul. Sauvé St-Eustache	627-4761

RIVE-SUD		
G. W. CLARK & CO. LTD.	43, rue Green, Saint-Lambert	671-5555
VOYAGES TRAVELAIDE	1, Place Longueuil	679-3777
VOYAGES TRAVELAIDE	Place Portmello, 7260, boul. Taschereau	672-5353

VILLE DE LACHUTE		
VOYAGES TRAVELAIDE	Les Galeries Lachute 505, ch. Jean-Baptiste	562-3788

Consultez nos pages touristiques chaque samedi

Marie-Andrée Leclerc comparait hier en Cour des magistrats

Un témoin important dit avoir été forcé de mentir

NEW DELHI (AP) — Un des deux témoins importants de la Couronne dans l'affaire Marie-Andrée Leclerc, l'Australienne Mary Ellen Eater, a révélé hier à un magistrat du District Court, à New Delhi, que la police l'avait forcée à mentir lors de sa première déposition afin d'impliquer davantage la Québécoise de 31 ans

dans une affaire d'empoisonnement et de vols.

Mary Ellen Eater, âgée de 36 ans, de Rochampton en Australie, a de plus précisé qu'elle avait accepté de témoigner contre les trois autres personnes arrêtées en même temps qu'elle au mois de juillet 1976, Marie-Andrée Leclerc, son amant l'Indo-Vietnamien Charles Sobhraj et le Français Jean Dhuisme, en échange du pardon de ses offenses.

"Ce pardon, a-t-elle précisé au magistrat, ne lui a été accordé que lorsqu'elle a bien voulu témoigner contre ses compagnons dans l'affaire des trois Français qui ont été drogués et volés au YMCA en juin 1976."

Conduite à la Cour des magistrats afin de subir les contre-interrogatoires des avocats de la défense, Mary Ellen Eater a déclaré que plus tôt dans la journée la police lui a demandé de signer un nouveau témoignage farci de mensonges.

"J'ai accepté, a souligné la jeune femme, d'être témoin de la Couronne, mais pas de mentir. La police a ajouté tellement de choses à mon témoignage, que dois-je alors dire?"

A quoi, un haut-gradé du Criminal Investigation Department (escouade des homicides) a répondu: "Vous ne devez dire que la vérité!" Ce policier n'a pas commenté les allégations de Mlle Eater qui veut que ses confrères aient modifié le premier témoignage qu'elle a fait au mois d'août. La prisonnière n'a pas précisé quels détails la police voulait qu'elle ajoute à sa déposition originale.

Mary Ellen Eater a de plus précisé que celle-ci avait été faite sous contrainte.

"On m'a dit que si je ne témoignais pas contre mes compagnons, on me détiendrait sous la loi des Mesures d'urgence (MISA). Cette loi en vertu de laquelle Marie-Andrée Leclerc et les deux autres prisonniers, Charles Sobhraj et Jean Dhuisme sont détenus sans qu'ils aient pu obtenir de cautionnement, permet au gouvernement de les garder pour un maximum de deux ans sans procès."

La jeune Australienne a déclaré qu'elle était impliquée dans l'affaire du YMCA. L'audience a été reportée au 4 avril.

Pour leur part, les avocats de la défense, Me Rupinder Singh, pour Charles Sobhraj et Jean Dhuisme et Me S.N. Chowdhury, pour Marie-Andrée Leclerc, ont déclaré que même si Mary Ellen Eater



Marie-Andrée Leclerc et son amant Charles Sobhraj, escortés de leurs gardiens, arrivent à la Cour des magistrats à New Delhi.

photo AP

tente encore d'incriminer les autres accusés, ils pourront faire déclarer non valide tout son témoignage parce que la police a tenté d'obtenir d'elle de fausses déclarations.

Quant à Marie-Andrée Leclerc,

Charles Sobhraj et Jean Dhuisme, ils étaient présents à la cour lorsque l'Australienne a témoigné, mais ils n'ont fait aucun commentaire.

Les trois détenus sont de plus gardés en rapport avec le meurtre

d'un Français. Dans cette cause également, les accusations de la police sont débattues par les avocats de la défense. Le magistrat doit décider en dernier ressort s'il y a suffisamment de preuves pour leur faire subir leur procès.

Les autorités de Bangkok ont demandé l'extradition du couple Leclerc-Sobhraj en rapport avec les meurtres de cinq touristes en Thaïlande. Mais la police indienne compte leur faire subir leurs procès avant de les déporter.

Mention de mérite à Huguette Laprise

Lors de la remise des prix nationaux de journalisme pour 1976, Huguette LAPRISE, de LA PRESSE, a obtenu une mention de mérite pour reportage d'actualité, à la suite de sa série d'articles sur Marie-Andrée Leclerc, la Québécoise détenue en Inde.

Richard Clérout, chef du bureau de Montréal du quotidien Globe and Mail, a remporté le Prix national de journalisme 1976, pour ses reportages sur l'intervention de certains ministres



Huguette Laprise

fédéraux dans le système judiciaire canadien.

Ces reportages, publiés il y a un an, signalèrent que les ministres Charles Drury et Jean Chrétien, ainsi que Marc Lalonde, qui était alors adjoint du premier ministre Trudeau, avaient tenté d'intervenir dans la procédure judiciaire, dans trois procès distincts. L'affaire suscita une vive controverse au Parlement et conduisit à la démission d'un ministre.

Probablement à Longueuil

Un deuxième hôpital de quelque 400 lits pour la Rive sud

par Gilbert LAVOIE

Le ministre des Affaires sociales du Québec, le docteur Denis Lazure, annoncera cette semaine la construction d'un deuxième hôpital sur la Rive sud de Montréal.

Prenant la parole hier soir devant l'Union des municipalités du Richelieu, M. Lazure a révélé qu'il s'agirait d'un hôpital de 350 à 400 lits, qui offrira les services complémentaires aux institutions déjà existantes dans la région. Le ministre a refusé de préciser à quel endroit le centre hospitalier serait construit, mais selon des sources dignes de foi, ce serait sur le territoire de la ville de Longueuil.

Interrogé par les journalistes, M. Lazure a déclaré que le terrain avait été cédé au gouvernement pour la somme nominale d'un dollar. Il a de plus révélé que pour accélérer la réalisation du projet, on se servirait des plans d'un hôpital déjà existant, ce qui permettrait de compléter la construction d'ici trois ans et demi. Le coût en dollars de 1977 sera d'environ \$30 à \$35 millions.

On sait déjà que la ville de Longueuil a offert un terrain à proxi-

mité de son projet de «Collectivité nouvelles», pour la construction d'un hôpital. Interrogé à ce sujet, le ministre Lazure a déclaré que plusieurs villes et même des contracteurs à la recherche de contrats, avaient également offert des terrains gratuits au gouvernement.

Amende de \$12,600 à "M. Odomètre"

Un "mécanicien" spécialisé dans le maquillage des odomètres, Charles Nagy, 41 ans, de Laval, a été condamné hier à déboursier \$12,600 d'amende pour avoir tripoté le compteur de 18 automobiles.

C'est là la plus forte amende jamais imposée par la cour pour des offenses semblables. Nagy, qui annonçait ses services en se qualifiant de "M. Odomètre" a également perdu tout ses outils puisque le juge Albert Ouellette en a ordonné la saisie.

Arrêté récemment par les spécialistes de la brigade des délits commerciaux de la GRC, il avait reconnu sa culpabilité aux accusations portées par les limiers en vertu de la Loi des poids et mesures.

La poursuite réclamait une peine d'emprisonnement contre ce spécialiste, mais le juge n'a pas accédé à cette requête estimant qu'il n'était qu'un technicien et que ce maquillage des voitures profitait beaucoup plus aux garagistes.



colonie
de vacances
Renseignements
et inscriptions
622-0151

La vie en plein air

pour garçons de 9 à 15 ans
et pour filles de 9 à 13 ans

Du 25 juin au 20 août.

PENSION: \$45.00 PAR SEMAINE

Programme de plein air

- canots
- feux de camp
- tir à l'arc
- natation
- tir à la carabine
- sports collectifs
- expression corporelle
- plongée de surface
- randonnée en forêt

Situé à Cheneville, Co. Papineau

Coeur-Joie, C.P. 328, Stn. Youville
Montréal, Québec, H2P 2V5

Faites rénover votre maison



au prix du manufacturier. Fabricant et installateur. 5 ans de garantie sur le matériel, la main-d'œuvre et le service.

- Distributeur autorisé ALCAN
- Portes d'aluminium 2 po.
- Fenêtres doubles isolées, fermatures ultra rob-tes, service et clé.
- Contre-fenêtres à goussette robuste
- Fenêtres d'aluminium coulissantes isolées au "styrofoam"
- Toutes grandeurs, toutes couleurs faites sur mesure
- Estimation gratuite

ATLANTIC ALUMINIUM

Division de rénovation en aluminium ASA INC.

8632, rue Lafrenaye Saint-Léonard, Québec

321-3843

321-0471

E. H. FURNITURE MFG.

Déménagement dans des locaux plus grands.

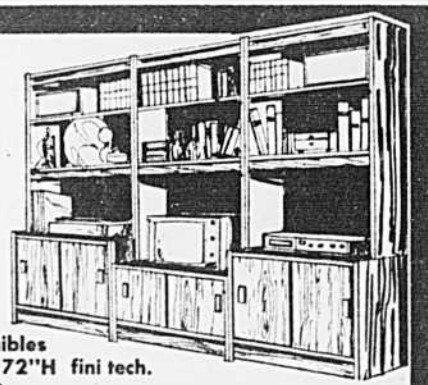
Rabais sur toutes nos
BIBLIOTHÈQUES MURALES
FAITES SUR MESURES

ou de format standard, accordé
aux 100 premiers clients.

Ouvert lun., mar., merc., 9 a.m. — 6h p.m.
jeu., 9 a.m. — 9h p.m.
10 a.m. — 5 p.m.

CE DIMANCHE
NOTRE NOUVEAU LOCAL AU:
TÉL.: 337-2585

Exemple:
1 de nos
2 modèles disponibles
L96" x 159 1/2" P x 72" H fini tech.
\$250.00



CENTRE D'AMEUBLEMENT DE MONTRÉAL
6969, route Transcanadienne,
coin Cavendish



FIDUCIE
PRÊT ET REVENU

Siege regional:
225, rue St-Jacques,
Montréal, Qué.
Appelez-nous:
288-1221

Institution inscrite à la Régie de
l'assurance-dépôt du Québec.

9 1/4%

Taux sujet à confirmation

DÉPÔT GARANTI DE 5 ANS

Minimum \$500.00

Intérêts payés annuellement

ON A INTÉRÊT À MIEUX SE CONNAÎTRE

Les Comptes économiques du Québec

Le gouvernement Lévesque vient de marquer un point dans le débat en vue du référendum avec la publication, vendredi dernier, des Comptes économiques du Québec, lesquels révèlent qu'Ottawa aurait perçu du Québec, en quinze ans, 4.3 milliards de dollars de plus qu'il n'en a injectés sous diverses formes.

Depuis quelques années les péquistes et leurs adversaires fédéralistes se querellaient au sujet de la rentabilité du fédéralisme canadien sans que l'on puisse, de part et d'autre, soutenir l'argument avec des chiffres sérieux.

On doit donner crédit au gouvernement Lévesque d'avoir publié cette importante étude et de l'avoir fait assez longtemps avant le référendum pour pouvoir en débattre calmement et la situer dans une juste perspective par rapport à l'ensemble du problème fédéral.

On pourra certes lui reprocher l'utilisation partisane qu'il a faite de cette étude complexe qui ne dit pas tout et permet difficilement de conclure hâtivement dans un sens ou dans l'autre. Au moins il offre une base sérieuse de discussion, alors que M. Bourassa utilisait abondamment le slogan du fédéralisme rentable sans publier les chiffres qu'il conservait secrets.

Comment juger avec autorité et rapidement, à partir d'une montagne de statistiques et d'analyses au premier abord déroutantes pour les profanes, quand des équipes de spécialistes ont eux-mêmes passé des années à établir une méthode de compilation et d'analyse de données économiques diverses qui prêtent à d'autant plus d'interprétations qu'elles sont incomplètes et ne reflètent pas la totalité des réalités économiques d'un pays fédéral comme le nôtre? Et comment juger définitivement 109 ans de fédéralisme économique à partir d'une période limitée à quinze ans?

Tirant une moyenne du déficit comptable révélé par les Comptes économiques du Québec, M. Lévesque soutient qu'en quinze ans le Québec a essuyé une perte de quelque 500 millions de dollars par an. Ce qui revient à dire que le Québec aurait profité de cette somme s'il avait été indépendant.

Mais un Québec indépendant devrait assumer les frais de sa représentation diplomatique dans plusieurs douzaines de pays, de sa propre défense nationale en plus peut-être d'une participation à l'OTAN, ainsi que de son aide extérieure. Actuellement le Québec contribue sa part des dépenses considérables assumées par le gouvernement fédéral.

Le ministre Rodrigue Tremblay a dit que les sommes qu'Ottawa n'a pas remises au Québec ont servi à financer le développement économique des autres provinces. S'il pense aux provinces défavorisées du Canada, la remarque est mesquine car, si le fédéralisme canadien contribue à mieux répartir la richesse afin d'atténuer les disparités économiques, c'est tout à son honneur.

Pourquoi le gouvernement péquiste refuserait-il cette forme d'aide au sous-développement sur le territoire canadien, alors qu'il est prêt, une fois le Québec devenu souverain, à aider les pays sous-développés du vaste monde, et cela jusqu'à concurrence de 2% du Revenu national annuel? (Dixit René Lévesque, dans la revue Critère de décembre 1974.)

Mais si le ministre pense surtout à l'aide privilégiée du gouvernement fédéral à l'Ontario, laquelle, selon l'étude, prend la forme d'investissements massifs et créateurs d'emplois, au détriment du Québec et d'autres provinces qui reçoivent principalement des fonds d'assistance non productifs, il y a là un point qui mériterait d'être éclairci. C'est pourquoi il serait utile que toutes les provinces publient aussi leurs Comptes économiques et que le gouvernement fédéral produise au plus tôt non seulement les chiffres

qui manquent dans l'étude québécoise mais aussi son interprétation de celle-ci.

M. Bourassa avait réduit le fédéralisme canadien à une simple affaire de rentabilité économique et l'avait de la sorte dégradé. Le fédéralisme est souvent créé pour des raisons économiques; ce fut, pour une bonne part, le cas du Canada et des États-Unis. Mais avec le temps il peut produire des fruits moins tangibles mais peut-être plus importants, tels un grand degré de liberté, un sens élargi de la tolérance et du partage; l'argument de la rentabilité économique devient alors moins déterminant.

Le rendement économique peut fluctuer avec les circonstances et les époques, pour les parties constituantes d'une fédération; mais le rendement en termes de vertus politiques et humaines est susceptible, lui, de s'accroître si les mentalités évoluent dans la bonne direction. Sinon, l'argument économique demeure primordial et ce n'est pas un signe de progrès humain.

Je ne dis pas que l'argument économique ne compte pas, ni qu'il n'est jamais déterminant, je dis qu'il doit être mis dans la balance avec beaucoup d'autres valeurs qui ne se comptabilisent pas.

Marcel ADAM

bloc-notes

A la recherche d'un équilibre

Cette semaine (demain vraisemblablement) le gouvernement déposera un Livre blanc sur sa politique linguistique. Ce document annoncera ou accompagnera le dépôt d'une loi. Cette «charte du français», comme on l'a appelée, fera naturellement l'objet de débats publics. C'est ainsi que les choses se déroulent normalement en démocratie.

Formons néanmoins le voeu que la confusion la plus complète ne prenne pas le dessus. On dirait qu'une sorte de malédiction divine s'abat sur l'humanité chaque fois que dans quelque entreprise s'introduit la diversité des langues. Qui n'a entendu parler de la tour de Babel?

Babel, comme personne ne l'ignore, est le nom hébreu de Babylone. La Genèse rapporte que les hommes ayant formé le dessein de construire un édifice en hauteur pour se rapprocher du ciel, l'entreprise échoua à cause de la diversité des langues des ouvriers.

Avant de proclamer que le Livre blanc est le devis d'une nouvelle

tour de Babel, attendons au moins la suite. Il reste que le Livre était attendu la semaine dernière, qu'on a supposé à tort ou à raison que le délai était attribuable à la diversité des vues au sein du Cabinet. On dit que le Premier ministre Lévesque est du côté des modérés. Il serait normal que ses vues prévalent, comme prévalent normalement les vues d'un Premier ministre quand il s'agit d'autres questions.

De divers milieux émanent déjà des opinions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne recueillent pas l'unanimité. C'est le cas notamment des avis de la CEQ (syndicats de l'enseignement). La CEQ n'est pas le gouvernement et n'a pas de responsabilités gouvernementales. Elle n'est pas l'émanation de la volonté populaire. Mais il est assez évident aussi que le parti manifeste des tendances plus radicales que le gouvernement, si nous devons en juger par certaines résolutions passées par les congrès de certains groupements régionaux du PQ (Ville-

Marie en fin de semaine) encore que la nouvelle n'est pas rapportée de la même manière, selon qu'on s'en remet à un journal francophone ou à un journal anglophone, ce qui est déjà, pour les lecteurs tout au moins, un risque certain de confusion.

On aura l'occasion de revenir sur la politique des langues. C'est une question objectivement complexe et difficile. Parce qu'elle remue toujours ce qu'il y a de plus profond dans une collectivité.

Il est toujours possible de l'aborder dans un esprit revanchard, dans l'intention secrète ou proclamée de régler de vieux comptes avec l'Histoire. A ce moment-là, toutefois, on ne fait plus une politique linguistique mais une politique purement revancharde, et il vaudrait mieux l'appeler de la sorte.

Il n'y a pas de solution facile à des questions complexes. Tous les débats autour de la loi 63 d'abord, puis de la loi 22, nous auront au moins appris cela...

Guy CORMIER

Le rapprochement États-Unis - Cuba

Deux tendances se dégagent dans le comportement diplomatique adopté par Cuba depuis maintenant plusieurs mois. D'une part, le premier ministre Fidel Castro se conduit comme celui qui sait qu'il a une dette de reconnaissance envers l'Union soviétique, et qui ne néglige rien pour s'en acquitter honorablement.

D'autre part, les dirigeants de Cuba laissent souvent entendre que leur attachement à l'idéologie soviétique ne vise aucunement à entraver les efforts susceptibles de mener à des accommodements de bon voisinage avec les États-Unis.

Cuba s'est engagé ouvertement et — reconnaissons-le — courageusement en Angola. Son initiative a grandement contrarié Washington, mais elle a contribué

à redorer d'une façon spectaculaire le blason de l'influence soviétique en Afrique. Le succès remporté se révèle tel qu'on peut se demander si ce n'est pas maintenant l'URSS qui se trouve en dette envers Cuba.

Comme pour ajouter au prestige idéologique inhérent au succès cubain en Angola, Fidel Castro a entrepris une tournée africaine qui remporte, elle aussi, un tel succès qu'elle éclipse celle du président Podgorny.

Face à ces événements, on peut considérer que l'action de Castro en Afrique intervient à un moment particulièrement stratégique et constitue, par le fait même, de la part de Cuba, un acquiescement princier d'une dette d'honneur contractée lors de la révolution envers l'URSS. Il faut se ré-

jouir de voir que l'aventure angolaise ait pu réussir sans trop compromettre les velléités de rapprochement manifestées ces derniers temps par Washington et La Havane.

Il faut dire que les circonstances ont grandement contribué à arranger les choses. La révolution cubaine a, pour ainsi dire, gagné ses épaulettes. Les États-Unis se couvriraient de ridicule s'ils persistaient indéfiniment à se comporter en grand frère malveillant et boudeur à l'égard de Cuba.

Aussi, depuis quelque temps, on remarque une modification sensible dans le comportement diplomatique de Washington dans ses rapports avec Castro et d'autres pays communistes. On commence à voir d'un oeil moins hostile le phénomène de l'eurocommunisme. On se montre moins rigide envers l'adversaire idéologique. On consent à dialoguer avec Hanoi et d'autres régimes malfamés. On accepte même de serrer la main des représentants de l'OLP à l'ONU...

Dans un contexte pareil, les négociations avec Cuba concernant les droits marins, ou encore, le tourisme et les rapports sportifs, paraissent tout à fait acceptables à une opinion publique qui, naguère encore, apparentait le communisme au diable lui-même.

Les relations internationales deviennent moins perméables aux susceptibilités qui surgissent de toutes parts, du temps de la guerre froide. Les idéologies s'opposent toujours, mais des intérêts concrets les amènent à rentrer leurs cornes. Les grands peuvent même se dire des vérités sans constamment menacer de faire sauter la planète. C'est un progrès à souligner et dont il faut se réjouir.

Jean PELLERIN

Faut-il simplement se croiser les bras et regretter que le défat d'entente ait ruiné l'année des élèves? Le droit de grève dans un service comme celui de l'enseignement peut-il être exercé sans limite de temps?

Dans le cas de LeRoyer, la négociation directe et la médiation ont échoué. Une des parties a refusé l'arbitrage. Personne ne veut céder. Du côté syndical, on espère que le premier ministre pourra aider à résoudre le dilemme. Ce serait bien tant mieux mais en vertu de quelle autorité peut-il imposer une solution sans passer par le Parlement? Faudra-t-il toujours procéder par des lois d'exception? Quelque chose cloche quelque part.

Vincent PRINCE

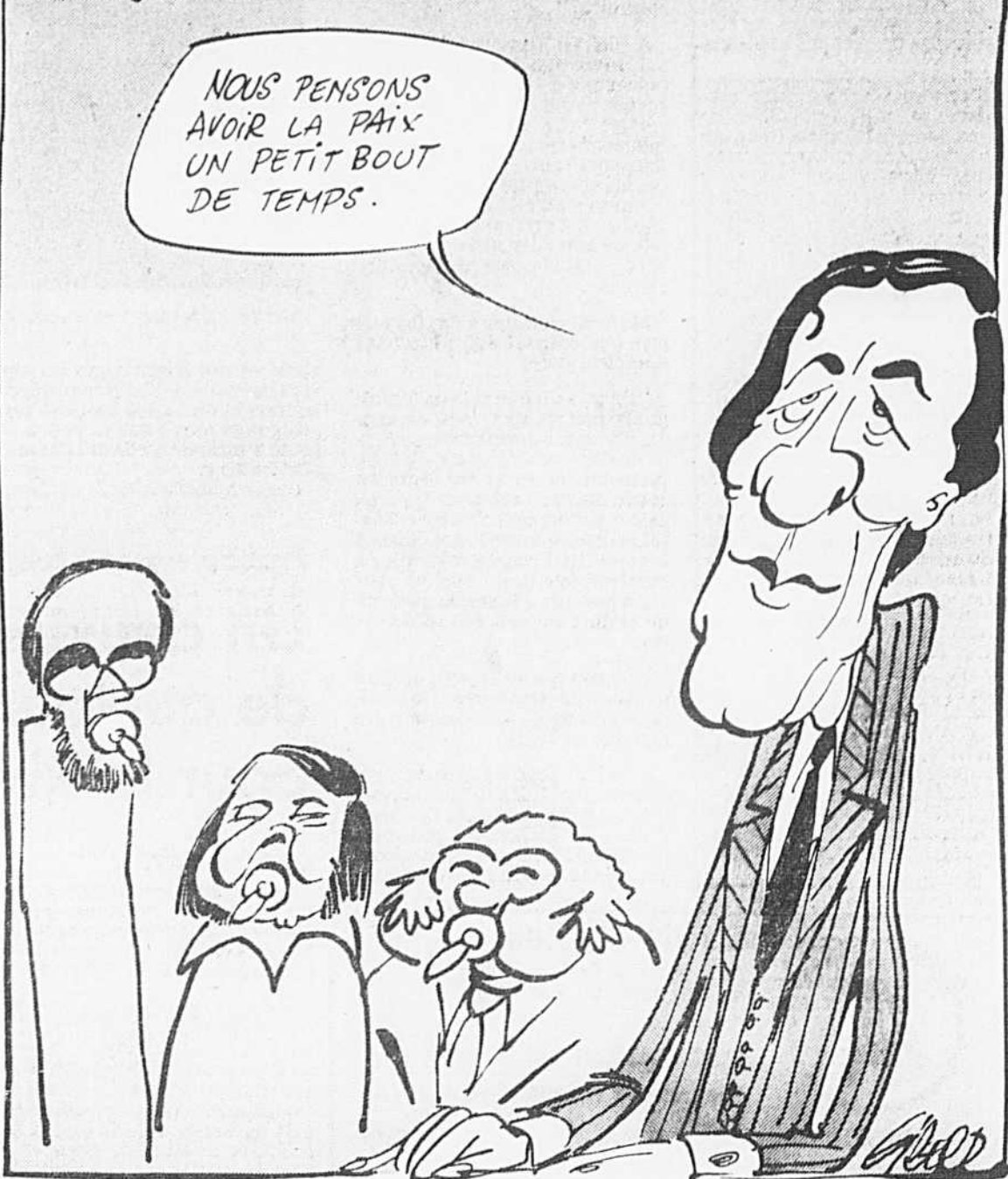
L'impasse à LeRoyer

La grève des enseignants de la Régionale LeRoyer en est maintenant à sa sixième semaine. Des parents ont rencontré hier leur député pour lui faire part de leurs inquiétudes. Ces gens craignent que leurs enfants perdent leur année scolaire et exigent, en conséquence, qu'on trouve le moyen de rouvrir les écoles dans les jours qui viennent.

Cela pose la question fondamentale: pendant combien de temps des écoles élémentaires ou secondaires peuvent-elles rester fermées sans mettre en péril le succès d'une année scolaire? Quatre semaines, huit semaines, douze semaines?

Et qu'est-ce qu'on fait si l'impasse persiste toujours après que, de l'avis général, on a atteint la limite à ne pas dépasser?

LE MINISTRE DE LA JUSTICE A SUSPENDU LES POURSUITES



Droits réservés

Dans la presse anglophone

Impopularité de Joe Clark

Le chef tory Joe Clark a besoin d'une nouvelle stratégie. Il n'a peut-être pas le temps de l'élaborer.

Les deux derniers sondages Gallup montrent que sa popularité personnelle et celle de son parti accusent des baisses prononcées. La résurrection libérale peut écartier Clark comme elle l'a fait pour Robert Stanfield.

Il est ironique de constater que les sondages font voir un retour important aux libéraux au moment même où Clark les dénonce vigoureusement pour une politique vieille de neuf ans qui, soutient-il, a conduit à la désunion nationale.

Les électeurs ne semblent pas d'accord ou, s'ils le sont, ils ne croient pas que Clark et les tories peuvent faire mieux...

On peut difficilement s'attendre à ce que le gouvernement ne tienne pas compte du renversement des sondages en préparant son budget du 31 mars.

Si ce budget est plus d'inspiration politique qu'économique, on pourrait bien préparer la voie à des élections anticipées.

Entre-temps, Joe Clark a perdu l'impulsion qui avait fait prendre à son parti une avance de 15 à 29 pour cent sur les libéraux, en août dernier.

Une fois perdu, ce genre d'avance peut fort bien ne plus revenir.

Via Rail Canada, une erreur?

Le ministre des Transports Otto Lang a finalement débatté l'entreprise promise depuis longtemps par Ottawa pour s'occuper des trains des voyageurs au Canada. La société Via Rail Canada administrera l'ensemble du service voyageur au pays, après entente avec le Canadien National et le Canadien Pacifique sur la marche des trains dans leurs réseaux...

On admet qu'il existe un besoin d'intervention gouvernementale directe dans ce domaine. Mais la note en sera probablement élevée. M. Lang a déclaré que le service voyageur américain, Amtrak, allait servir de modèle à l'organisation canadienne. Du point de vue financier, cela semble difficilement un exemple à suivre.

Amtrak a reçu jusqu'à maintenant \$2 milliards en argent des contribuables et elle accuse des déficits de quelque \$500 millions par année...

A venir jusqu'ici, le gouvernement fédéral a subventionné les chemins de fer à 80 pour cent environ des pertes occasionnées par le service voyageur évaluées à \$200 millions en 1975. Ne vous attendez pas à ce que le nouveau système coûte moins cher aux contribuables.

Mais il existe également des arguments puissants en faveur de l'intervention gouvernementale dans le service voyageur. En cette époque de préoccupation sur les ressources énergétiques, il ne faut pas négliger le fait que le train de voyageurs est le consommateur le plus économique de pétrole...

Un effort concerté pour attirer le trafic voyageur de nouveau aux chemins de fer canadiens pourrait avoir des résultats positifs au-delà de l'imagination de plusieurs, qui ont depuis longtemps rayé le train de voyageurs de leur esprit.

The Moose Jaw Times-Herald 11 mars 77

Léger dit pourquoi il est resté assis pendant l'"O Canada"

Monsieur Jean-Guy Dubuc
Editorialiste
Journal LA PRESSE

Cher monsieur Dubuc,
J'ai bien lu votre commentaire de jeudi dernier dans La Presse au sujet du geste que j'ai posé lors d'une partie de hockey au Collège de Québec récemment et c'est ce qui m'a incité à vous faire parvenir la présente.

Je n'avais pas l'intention de donner suite aux nombreux articles publiés ça et là pour la bonne et simple raison que le geste posé l'a été à titre purement personnel sans prétention de le voir susciter pareille répercussion. La presse l'ayant cependant réfléchi aux quatre coins du Québec, il me faut maintenant accepter qu'un ministre ne peut même plus savourer la détente d'une partie de hockey individuellement. Par contre, lorsqu'on accorde une valeur ministérielle à un tel agissement par l'interprétation qu'on en donne, il me paraît justifié de fournir, d'une part des précisions à son sujet, et d'autre part les motifs qui l'ont orienté.

Vous n'avez pas à être d'accord avec ma façon personnelle d'agir, mais je crois que vous ne devez pas non plus installer chez vos lecteurs l'inquiétude qui hante votre esprit en reliant à mes décisions administratives d'homme public une certaine forme de discrimination possible que vous croyez avoir repérée dans mon comportement à l'occasion de cette partie de hockey.

Il y a déjà quinze ans que je ne me lève plus pour l'"O Canada"; non par mépris pour l'hymne, ni pour ceux qui y croient comme on a voulu laisser courir. Mais plutôt parce que, pour moi, la signification de cet hymne est devenue irréaliste. A mon humble avis, un hymne national c'est un des plus beaux symboles d'une nation. Il doit obligatoirement faire vivre la réalité d'un pays et traduire inévitablement l'esprit du peuple. Il lui incombe de refléter l'unité, la grandeur et la fierté.

Je suis malheureusement devant un constat d'infidélité à ce mandat quant à l'hymne national du Canada. Comment l'"O Canada" peut-il servir d'aussi nobles intentions alors qu'il y a quelques années seulement il était méprisé par tout le Canada anglais? Sans doute parce qu'on l'a traduit... La réalité qu'il exhibe n'existe pas dans les faits; l'esprit et l'unité qu'on lui prête sont pour le moins artificiels.

Sachant que l'hymne national des Américains répondait juste aux attentes formulées plus haut, et par respect pour la visite, je me suis levé. Au moment de l'hymne du Canada, me considérant encore sans gaieté de

coeur Canadien, je me suis assis parce que cet hymne n'exprime pas mon pays. Je ne me lève pas lorsque j'écoute un disque, et je puis vous assurer que je suis loin d'avoir du mépris pour ce que j'entends et ceux des autres qui l'entendent aussi. J'ai quand même la possibilité de l'apprécier avec toutes les nuances désirées. Je n'apprécie donc pas l'"O Canada" comme un hymne national.

Est-il alors nécessaire de transposer une évaluation personnelle en geste administratif ministériel? La portée des gestes d'un homme public est grande me direz-vous. Soit, et je suis sensible à l'effet catalyseur des gestes d'un ministre, mais je considère ce rapprochement de mon option à mes décisions administratives comme trop vite fait. Je me garderais bien d'imposer mes strictes vues personnelles. Sans doute, ai-je éveillé



plusieurs personnes à mon sentiment. Et j'en suis très fier en tant que Québécois. Comme ministre, je connais mon devoir d'administrer pour et au nom de tous les Québécois.

En passant, quant à mon chef de cabinet qui m'accompagnait, il est assez gras et grand pour savoir quand se lever et s'asseoir. J'ai trouvé très malheureuse cette affirmation qui voulait que je l'aie incité à retrouver son siège. Vous vous doutez quand même qu'il existe entre nous une certaine affinité de pensée, mais surtout pas d'obligation morale ni autre.

J'espère, cher monsieur Dubuc, avoir réussi à diminuer quelque peu votre inquiétude. A ceux qui se retrouvent dans l'"O Canada" je dis, c'est votre affaire; mais moi, je ne crois plus.

Le ministre de
l'Environnement
Marcel LÉGER

"What do the English want?" Un Anglo-Québécois répond

D'ici quelques jours, notre gouvernement provincial proposera une nouvelle législation concernant la langue, et des mesures qui auront des effets à long terme sur l'avenir de notre province. Cette période d'attente ne manque pas d'avoir un sens profond. L'avenir peut nous réserver d'autres moments tout aussi angoissants. L'attente du résultat du "référendum" pourra être l'un de ces moments. Mais aucun autre ne saura être aussi important que celui-ci. Un ami péquiste m'ayant demandé, il n'y a pas longtemps, mon avis sur cette question, j'ai essayé de lui répondre dans les termes suivants.

En ma qualité de Québécois anglophone, je pourrais concevoir de vivre au sein d'un Québec séparé, bien que je préfère une plus grande indépendance au sein d'une fédération canadienne. Mais il ne me plairait guère de vivre dans une société où une législation linguistique mal conçue aurait provoqué de profondes animosités parmi les citoyens. J'espère donc que notre gouvernement fera preuve de sagesse en l'occurrence.

Quels sont les motifs qui guideront nos législateurs? L'objectif de cette législation consiste, bien entendu, à assurer la protection nécessaire du français au Québec. Le danger, semble-t-il, présente deux aspects. D'une part, l'emploi de l'anglais, qui s'impose partout de par les pressions économiques, la publicité et les médias, risque de s'étendre à la vie de tous les jours aux dépens du français, à moins qu'il ne soit contrôlé. D'autre part, et ceci est plus important, une politique d'immigration sans restrictions, dirigée par Ottawa, risque de submerger les Québécois francophones par un flot d'immigrants non francophones.

Ces deux dangers ont amené l'ancien gouvernement libéral à promulguer deux séries de lois, les unes applicables à la langue de travail, les autres à la langue d'enseignement. Les premières, dans leur application actuelle du moins, ne choquent nullement mon sens de la justice. Certaines d'entre elles me semblent offrir un aspect peu pratique et d'autres peuvent soulever des difficultés pour les entreprises d'envergure nationale ou internationale qui voudraient exercer quelques-unes de leurs activités au Québec. Ces lois peuvent aussi provoquer des effets économiques défavorables. Je crains par ailleurs que la contrainte ne serve à accroître l'hostilité envers le français et n'en réduise l'em-

ploi au lieu de l'étendre; en un mot ces lois risquent d'être vouées à l'échec. Mais elles ne me choquent pas et je crois que la plupart des anglophones comprennent suffisamment la motivation qui les fonde pour collaborer à cette tentative de sauver le français par le dirigisme.

Par contre, les règlements du gouvernement Bourassa à l'égard de l'enseignement et notamment de celui des immigrants ont dépassé les bornes de l'acceptation pacifique. En effet, nous nous demandons quels sont les motifs qui justifient des mesures législatives aussi maladroites dans ce délicat domaine des libertés personnelles.

Je suppose que la justification principale de cette série de règlements se fonde en vérité sur notre impuissance à contrôler l'immigration.

C'est pourquoi ils ont visé en particulier les nouveaux venus dans notre province. Comme Ottawa a les mains libres pour rééditer, bien qu'involontairement, la politique de lord Durham en permettant à un flot d'immigrants non francophones de s'installer au Québec s'ils le désirent, la seule chose que nous pouvons faire consiste à faire comprendre de façon non équivoque aux immigrants qu'ils ne seront pas bienvenus à moins de s'intégrer à la communauté francophone.

Voilà qui est logique. Par contre, cela crée aussi de l'animosité parmi la population actuelle du Québec tout en mettant en danger la viabilité de certaines institutions anglophones telles que les universités qui représentent une richesse pour la province. Par ailleurs, il est malheureux qu'au moment même où la collectivité anglophone commence à connaître le français, l'on crée une atmosphère d'antagonisme où il sera encore une fois difficile d'accepter le français. Il s'agit là d'une forte probabilité si les règlements actuels ne sont pas modifiés.

Il doit certainement exister de meilleurs moyens de contrôler l'immigration. Nous n'avons certainement pas à choisir entre l'acceptation passive du flot des immigrants et la restriction de ce flot par l'imposition d'une législation discriminatoire à ceux qui viennent s'établir parmi nous. Il est certain qu'Ottawa, éprouvé par la gravité du problème de l'indépendance, serait aujourd'hui disposé à négocier certaines modifications des re-

glements sur l'immigration. Pourquoi ne pas permettre aux provinces de participer à la sélection des immigrants? Nous pourrions, par exemple, favoriser l'entrée au Canada d'immigrants qui soient aussi sélectionnés par le Québec parce que ce sont des francophones ou qu'ils optent pour le système francophone. Les non-francophones pourraient alors être acceptés en qualité d'immigrants au Canada à condition qu'ils s'engagent à ne pas élire domicile au Québec pendant une période donnée, de dix ans par exemple. Pourquoi ne pas demander des négociations à ce sujet avec le reste du Canada? Si nous voulons manifester un préjugé, manifestons-le donc à la frontière au lieu de créer parmi les Néo-Québécois des citoyens de deuxième classe qui ont moins de liberté de choix que le reste d'entre nous.

Ce raisonnement m'amène à une autre réflexion. Au sein du Parti québécois, il doit y avoir des gens qui ne seraient nullement effrayés de créer de l'hostilité et de polariser nos divers groupes. Ces personnes accueilleraient en fait volontiers la polarisation comme un préalable indispensable au succès d'un référendum. J'espère de tout coeur qu'on ne leur permettra nullement d'influencer cette nouvelle législation. Le monde offre suffisamment d'exemples d'intolérance destructrice pour que toute personne s'abstienne de promouvoir délibérément l'intolérance. Il importe donc que le gouvernement rejette publiquement une telle motivation et qu'il agisse de manière que ce rejet soit convaincant.

Que veulent donc les Anglais? Voilà qui nous rappelle le "Que veut donc le Québec?", question posée pour la première fois par le Canada anglais il y a une quinzaine d'années. Il est bon de poser ce genre de questions, car il arrive souvent que les groupes ethniques, linguistiques ou sociaux soient tout à fait embrouillés à propos de ce qu'ils veulent vraiment alors qu'un malaise croissant laisse clairement entendre qu'ils cherchent désespérément quelque chose.

A mon avis, ce qu'ils veulent n'est pas très différent de ce que voulaient leurs compatriotes francophones. Ils veulent être rien de moins que des citoyens à part entière parmi le groupe social où ils vivent. C'est d'après ce critère, appliqué souvent de manière subjective, que la plupart d'entre nous avons jugé l'ancienne législation linguisti-

que et voilà comment nous allons juger celle qui se prépare en ce moment. Si elle est jugée indispensable à la protection du français ou pour restaurer l'égalité en faveur des francophones, elle sera certainement acceptée, voire accueillie à bras ouverts. Si elle s'appuie nettement sur ces objectifs, la plupart accepteraient même une réduction de la position de l'anglais. Mais si la législation en question est interprétée comme une atteinte à la citoyenneté d'un groupe quelconque, néo-québécois ou anglo-québécois, si elle tend à faire de ces citoyens moins que des citoyens à part entière, elle va créer un profond ressentiment.

Aucun pays ne peut appliquer une législation discriminatoire visant quelques-uns de ses citoyens sans se dégrader lui-même. Le problème qui se pose actuellement à M. Laurin et qui consiste à trouver le moyen de définir un anglophone et un francophone rappelle la situation grotesque de l'actuel gouvernement d'Afrique du Sud. En effet, après avoir rédigé des lois pour séparer les Noirs des Blancs, voilà que ce gouvernement doit instituer des tribunaux particuliers pour décider de la classification des Bruns et des Jaunes. Des que la loi reconnaît des différences parmi les citoyens qu'elle doit régir, les définitions juridiques revêtent une importance capitale.

C'est pourquoi, MM. Levesque et Laurin, vous voilà aux prises avec un problème de taille. Si vous devez légiférer, légiférez au minimum. Si vous tenez à arrêter l'immigration des non-francophones demandez donc à Ottawa de s'entendre avec vous à ce sujet. Même si Ottawa refuse, les motifs qui appuient la législation linguistique seront prouvés et provoqueront moins d'hostilité. Car en définitive, ce n'est pas la nécessité d'apprendre le français ou de nous en servir qui nous inquiète; ce que nous craignons, c'est le risque de créer de l'hostilité et de la haine.

Nos cauchemars, dont nous ne faisons pas état même entre nous, sont peuplés de visions de Belgique, de Belfast et du Liban. Nos beaux rêves, par contre, nous portent à continuer à vivre et à travailler dans notre province, à être fiers de cette province, de ses institutions et des progrès qui s'y réaliseront dans l'avenir.

Voilà ce que veulent les Anglais.

Maurice McGREGOR,
médecin-chef
Royal Victoria Hospital

Requête à René Lévesque

Monsieur le premier ministre,
Étant membre d'un mouvement qui travaille, depuis quelques années, pour le respect de la vie humaine à l'intérieur du sein maternel et suite à la position de votre parti à ce sujet, je ne peux qu'être songeur à la lecture de votre message lors de l'ouverture de la session où vous dites entre autres ceci: "Une loi nouvelle, aussi impérative que n'importe quelle autre, s'ajoute aux statuts les plus fondamentaux de la société civilisée, celle du respect de l'homme..."

Vous me paraissez beaucoup plus préoccupé, dans les faits, à protéger l'environnement lorsqu'un peu plus loin dans le même discours vous dites et je cite: "Les services de protection de l'environnement joueront dorénavant un rôle de promoteur avec la mission précise d'aider tous les Québécois à acquiescer ce qu'on pourrait appeler une conscience sociale à l'égard de leurs milieux de vie, avec le goût de les protéger et de les défendre sévèrement contre toute agression..."

Le milieu de vie aurait-il la priorité sur la vie elle-même? Et que fait-on alors de l'agresseur qui s'attaque à la vie, celle-là même qui palpite dans le sein de la mère?

Vous me permettrez de vous rappeler ici ce qu'écrivait Jean-Guy Dubuc du Journal LA PRESSE dans son bloc-notes du 3 mars 1976 et je cite: "Une seule chose est absolue: la vie. On se situe alors sur un plan de principes. Un principe est une valeur que

l'on défend. Faut-il tout sacrifier à un principe? S'il est défenseur de vie, on peut le croire. S'il est fondamental pour sauvegarder l'homme, s'il est essentiel à la dignité humaine, il est absolu (...). Pourrait si chaque individu (lisez ici chaque parti politique) s'attachait davantage à quelques principes pour élaborer ensuite sa ligne de conduite, l'évolution que nous connaissons pourrait davantage servir les hommes bousculés que nous sommes. Mais, si chaque principe qui demeure au coeur de chaque homme est transformé du tout au tout à cause d'un malheur ou d'une joie, d'une passion ou d'une émotion, que nous resterait-il? A quoi pourrions-nous nous référer aux jours de malheur ou de joie, aux heures de passion ou d'émotion?"

Quel principe préfère-t-on: celui du respect total de la vie ou celui du droit des uns sur la vie des autres?

Il faut que la société se protège. Mais, en même temps, qu'elle protège les principes moteurs de sa propre vie. Aucune société ne se protégera en tuant ses propres membres." Fin de la citation.

"Si le respect de l'homme est fondé dans le coeur des hommes, les hommes finiront bien par fonder en retour le système social, politique ou économique qui consacrera ce respect. Une civilisation se fonde d'abord dans la substance", écrivait Antoine de Saint-Exupéry.

Gaston TESSIER,
Shawinigan

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: «Lettre des lecteurs», Service de l'Éditorial, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Qué.

Bovet
Barker
of Earls Barton

La "finition à la main" renommée des chaussures Barker, importées d'Angleterre, vous assure une qualité exceptionnelle et un confort sans pareil.

Cuir de veau souple dans une riche teinte "brun miel"

Pointures: B* — 8 à 14
D — 6 à 14
Pointures: 6 — 13
\$75
13½ — 14
\$4 en sus

ENEZ VOIR notre salon de la chaussure à l'un de nos 6 magasins. Pointures 6 à 16 — largeurs B à 5E à des prix variant de \$20 à \$100 selon qualité, pointures et largeurs.

- Centre Rockland
- Galeries d'Anjou
- Carrefour Laval
- 4475 est, boul. Métropolitain
- 2567 est, rue Ontario
- 2001 University

25% de rabais pendant 7 jours

Commandez maintenant et épargnez grâce à nos prix spéciaux. Vous économiserez aussi sur le chauffage, la peinture, l'entretien, etc.

Chez Wm Morris & Fils
Produits de qualité supérieure

Portes et fenêtres coulissantes et isolantes en aluminium

FENÊTRES D'ALUMINIUM ÉTÉ — HIVER MODÈLE 1977 EN 6 COULEURS FINI EMAIL CUIT

VISITEZ NOTRE NOUVELLE SALLE D'EXPOSITION

GARANTIE MORRIS depuis plus de 52 ans ... 5 ans contre matériel défectueux

FENÊTRES COULISSANTES CHOIX DE 6 COULEURS FINI EMAIL CUIT

ESTIMATION GRATUITE **382-6811**
SOIRS, fêtes et fins de semaine **737-1960**
FACILITES DE PAIEMENT

Wm MORRIS & FILS LTEE
LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

NE PAS CONFONDRÉ AVEC LES IMITATEURS
Anciennement sur Côte-de-Liesse. Maintenant à un seul endroit.
9162, boul. Saint-Laurent
3 rues au nord du boul. Métropolitain

SUCCURSALE DE QUÉBEC
263, rue Saint-Paul, Québec
Tél.: 692-2127

LE FÉDÉRALISME A COÛTÉ 4.3 MILLIARDS



PILOTAGE

SUITE DE LA PAGE A 1

Entre-temps, l'enquête sur la catastrophe se poursuit dans le plus grand secret, mais les autorités espagnoles affirment que les conclusions des enquêteurs seront rendues publiques aussi tôt que possible.

La police a précisé que 95 p. cent des corps retrouvés dans les débris caennés étaient méconnaissables.

Le commandant de bord de l'avion de Pan Am, Victor Franklin Grubbs, de Centerport, New York, est au nombre des rares survivants.

Il sera évidemment interrogé par les enquêteurs. Selon une radio de Tenerife, ses premières paroles ont été: "Je ne me suis rendu compte de rien. Nous n'avons rien vu. L'appareil roulait lorsque nous avons ressenti un choc violent. Peu après, il y a eu des flammes."

Selon les premiers rescapés du Boeing de la Pan Am, l'avion américain a été coupé en trois lors de la collision avec l'appareil de KLM. Puis, il a été secoué par une série d'explosions et s'est transformé en brasier.

Certains passagers se sont rendus compte que l'accident allait se produire quelques secondes avant la collision et après le choc, les gens se battaient et se poussaient pour essayer de sortir. Les rescapés ont dû se lancer dans un rideau de fumée et de feu et sauter de près de 12 pieds de haut pour se retrouver sur la piste et échapper à l'incendie.

Des passagers assis à l'avant de l'avion ont déclaré que l'appareil de la KLM avait désespérément tenté de décoller pour

éviter la collision. Selon ces passagers, la catastrophe est due à une panne de communications, puisque le pilote de la Pan Am venait de les assurer que l'autre avion se trouvait à l'autre bout de la piste d'envol lorsqu'ils le virent foncer sur eux à pleine vitesse.

Il y avait du brouillard au moment de l'accident. C'est peut-être ce qui a empêché le



Le commandant de bord de l'appareil de la Pan Am, Victor Franklin Grubbs.

Le pilote du Boeing de KLM de voir celui de la Pan Am débouchant sur la piste.

A Londres, les assureurs de transport aérien s'apprentent à faire face au plus lourd dédommagement qu'ils aient jamais connu. Selon un porte-parole de Lloyds, le total des indemnités à verser sera sans doute supérieur à \$225 millions.

Les comptes nationaux

Ottawa prépare une analyse qui tiendra compte d'autres éléments

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a contesté hier aux Communales les conclusions qu'a tirées le gouvernement du Québec de l'étude qu'il a publiée sur les coûts et bénéfices du fédéralisme canadien.

"L'étude ne justifiait qu'à peine les conclusions auxquelles on est arrivé le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay", a dit M. Macdonald, soulignant que l'étude n'avait pas été préparée en vue d'établir un tel bilan fédéral-provincial.

M. Macdonald a par ailleurs indiqué que le gouvernement fédéral prépare actuellement une "analyse plus poussée", qui tiendrait compte des éléments

non mentionnés dans l'étude publiée par le gouvernement du Québec.

A partir des données colligées par Statistique Canada, le gouvernement québécois a indiqué, vendredi dernier, que le Québec avait versé \$1.3 milliards de plus qu'il n'a reçu, de 1961 à 1975, dans le cadre du système fédéral actuel.

"Il est clair que le bilan qu'ont dressé les ministres québécois ne comprend pas les frais généraux du gouvernement fédéral, qui incluent des bénéfices reçus par la population du Québec", a dit M. Macdonald.

Il a soutenu qu'il est aisé, à partir des comptes nationaux, de départager les recettes et dépenses du gouvernement fédéral dans chacune des provinces.

"Il est beaucoup plus difficile,

toutefois, de répartir sur une base provinciale la distribution fédérale des intérêts, des dividendes, ainsi que des dépenses et des biens publics, puisque ces coûts et dépenses ne sont pas classés sur une telle base", a ajouté M. Macdonald.

Le ministre répondait ainsi aux questions du député conservateur de Kingston-les-Îles, Mlle Flora Macdonald, et du député créditiste de Champlain, M. René Matte, qui ont demandé quand Ottawa a l'intention de répliquer à l'initiative du gouvernement Lévesque dans le débat sur les coûts et les avantages du fédéralisme.

Quant au député Matte, il a soumis, hors de la Chambre, que le bilan déposé par le gouvernement québécois faisait état d'une situation meilleure que ce

n'est le cas dans la réalité. "Les chiffres sont pires que cela", dit-il.

Rappelons que le ministre québécois René Tremblay a déposé un bilan financier du fédéralisme qui tend à démontrer que le Québec a versé en trop environ \$500 millions entre 1961 et 1975.

La plupart des ministres interrogés depuis la publication de ce rapport ont adopté une ligne de conduite similaire à celle de M. Macdonald. Il est injuste de mesurer la valeur du fédéralisme en termes de dollars seulement, disent-ils, et d'autre part les conclusions que tire M. Tremblay de son rapport leur paraissent inexactes ou exagérées. C'est l'avis entre autres des ministres Jean Chrétien et André Ouellet.

La Reynolds de Baie-Comeau

Pas de vote de grève

Les quelque 1.200 employés de la société canadienne des métaux Reynolds à Baie-Comeau ont rejeté, dans une proportion de 90 p. cent, les offres de la compagnie.

Ils ont de plus donné mandat à leurs négociateurs de retourner

voir la partie patronale pour tenter de négocier à nouveau. Rappelons que les employés, membres du syndicat de l'aluminium (CSN) ont droit de grève depuis minuit hier soir, mais ont décidé de ne pas l'utiliser pour le moment.

Une skieuse meurt dans une avalanche à Banff

BANFF, Alberta (PC) — Une femme a été tuée et deux personnes ont été blessées par une avalanche qui a dévalé sur un groupe de 27 skieurs de randonnée, dans le secteur de Citadel Pass, au cœur de cette région touristique des montagnes Rocheuses.

Un porte-parole du bureau des guides a déclaré, hier, que tous les autres membres du groupe ont survécu et ont été emmenés hors de la région.

Le guide Andy Anderson a précisé que près de la moitié des skieurs ont été pris par l'a-

valanche. Quelques-uns, toutefois, ont pu s'échapper immédiatement tandis que d'autres ont réussi à s'extraire tout seuls. Les guides et les rescapés ont alors uni leurs efforts pour sauver les skieurs restés coincés sous la neige.

Les noms des membres du groupe n'ont pas été révélés, mais Tom Ross, directeur des opérations du parc national de Banff, a indiqué que la victime était originaire de Colombie-britannique.

MÉDICAMENTS

SUITE DE LA PAGE A 1

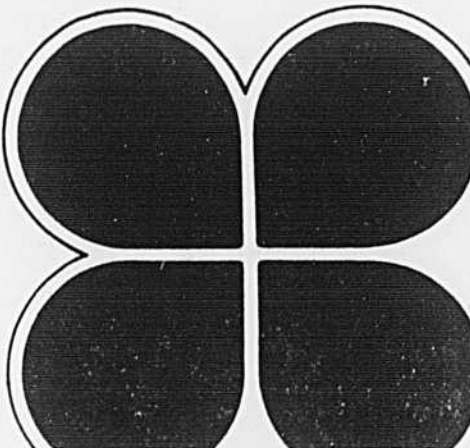
centres d'accueil, sur une base régionale, négocient les prix de certaines catégories de médicaments.

Le 1er décembre dernier, l'un des sous-ministres adjoints, M. Charles Chamard, a remis une copie de ce rapport à l'Ordre des pharmaciens du Québec, pressant cet organisme d'émettre une opinion avant le 10 janvier 1977. L'Ordre a rejeté ce rapport en ces termes: "Nous pensons que ce travail, en plus d'être incohérent, est inutile, étant donné qu'un excellent rapport a été publié par M. Gilles Caron du service conseil en approvisionnement du ministère des Affaires sociales."

Celui-ci concluait son étude en faisant remarquer: "Le fait d'implanter un système qui va assurer un service pharmaceuti-

que dans les centres d'accueil ne règlera pas nécessairement tous les problèmes. La surconsommation est un problème d'ordre professionnel et est relié à l'organisation."

C'est justement sur ce dernier point que c'est cabré l'Ordre des pharmaciens du Québec. Conjointement avec l'Association des centres d'accueil du Québec, cet organisme avait fourni, en juin 1976, un mémoire sur l'organisation des services pharmaceutiques. C'est à la suite de cette intervention que le ministère décidait de mettre sur pied un groupe de travail, explorant le même sujet et piloté par le sous-ministre Chamard. Mais on a évincé l'Ordre des pharmaciens de ce groupe de travail, malgré des demandes répétées de participation.



CENTRE LAVAL

SORTIE 8 DE L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES AU BOUL. ST-MARTIN

Il ne vous reste que 10 jours de magasinage.

L'endroit idéal c'est à Laval... au Centre Laval

Amenez les enfants voir la montagne branlante de Bugs Bunny et ses amis Road Runner et Willie "Le Coyote".

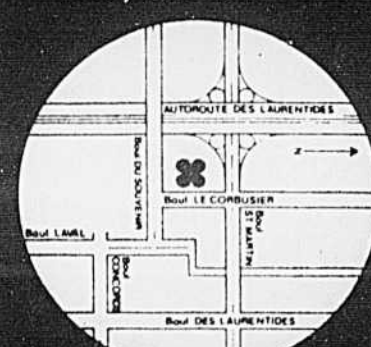
Tous les jours, dimanche inclus, projection continue de films.

De plus, un collant de Bugs Bunny sera remis à chaque visiteur.

Un événement inédit et exclusif au Centre Laval.

105 magasins comprenant LA BAIE et WOOLCO.

LES AUTOBUS:
60, 60A, 35, 35A du Métro
40 de Duvernay
vous y conduisent.



Bugs Bunny



**31 Mars
au
10 Avril**

**MAGASINER A LAVAL
C'EST MAGASINER AU CENTRE LAVAL**

Les minotiers défient les tribunaux

par Pierre
VENNAT
et Léopold
LIZOTTE

Les quelque 500 minotiers à l'emploi des mi-

noteries Ogilvy, Maple Leaf, Phoenix et Robin Hood ont décidé hier, au scrutin secret, de continuer leur grève envers et contre tous et, par conséquent, de défier les tribunaux.

Pour les grévistes de Robin Hood, Maple Leaf et Ogilvy, la désobéissance civile a cours depuis ce matin puisque hier, le juge Yvan Bisailon, de la Cour supérieure, avait émis une injonction temporaire, valable jusqu'à mercredi de la semaine prochaine, ordonnant aux travailleurs de ces trois compagnies de retourner au travail à compter d'aujourd'hui.

Dans le cas de Phoenix, les travailleurs ont voté "d'avance" de défier toute injonction qui pourrait être accordée demain à la compagnie, qui a demandé, elle aussi, une injonction.

C'est au scrutin secret que les travailleurs, réunis dans le sous-sol de l'église Saint-Charles, ont décidé hier, à 85 pour cent, de défier les injonctions.

Hier, le coordonnateur de la grève, Pierre Mercille, et le négociateur Carl Masson ont rappelé que le Conseil canadien des relations ouvrières a déclaré "légal" la grève des travailleurs de Cyprus Anvil Mining Corporation, au Yukon, qui eux aussi ont débrayé, comme les minotiers, pour renégocier la masse monétaire que leur amputait la Commission Pepin.

"Comment peut-il y avoir urgence alors que les minotiers sont en grève depuis huit semaines et qu'il entre au pays de la farine américaine", se sont demandé les deux hommes.

Bref, les travailleurs des quatre minoteries s'affirment décidés plus que jamais à décrocher leurs 40 cents l'heure que la Commission Pepin leur ampute, et ce malgré la décision du tribunal.

Hier, dès le début de l'audience devant le juge Bisailon, le procureur des meuniers, Me Jean-François Munn, devait demander à la cour la permission pour les intimés de présenter une contestation écrite où seraient exposés en détail certains faits es-

sentuels nécessaires à la compréhension du litige.

Après un ajournement d'une trentaine de minutes, le juge Bisailon revenait en cour faire droit à cette requête, la déclarant justifiée.

Mais, par la même occasion, il se rendait également à une demande des avocats des trois employeurs, qui réclamaient cette fois qu'une injonction provisoire soit émise, en lieu et place de l'injonction interlocutoire dont la discussion était maintenant retardée.

Ce qu'ils ont obtenu en soulignant l'urgence de la situation, les dommages fort sérieux qu'ils avaient déjà subis, et ceux qui allaient de toute évidence être provoqués, si l'arrêt de travail perdurait.

La compagnie Ogilvy, pour sa part, avait soutenu que ses pertes s'élevaient déjà à \$400,000, cependant que la Robin Hood affirmait, dès la semaine dernière, que les siennes s'établissaient à \$1,650,000. Et l'on soulignait que, dans les deux cas, un stock considérable de marchandises périssables pouvait être également perdu.

Avant de rendre sa décision, le juge Bisailon a voulu consulter chacune des trois conventions collectives intervenues entre les minoteries et leurs employés, pour s'assurer que, dans chaque cas, et l'employeur et le syndicat avaient convenu de se soumettre aux décisions ultérieures de la Commission Pepin, quelle que soit la nature de ces décisions.

Dans le cas de Phoenix, il y a évidemment beaucoup de chances, estiment les observateurs au Palais de justice, que dans ce cas également, une injonction provisoire, ordonnant non seulement le retour au travail mais que les employés accomplissent celui-ci à un rythme normal, soit émise.

LOEWS ET HÔTE FORMENT LE PLUS IMPORTANT RÉSEAU HÔTELIER AU QUÉBEC.

Vous serez reçus en grand... partout au Québec. Aux hôtels Loews Le Concorde et Loews La Cité ainsi que dans les hôtels et motels de la chaîne Hôte répartis dans une vingtaine de nos villes. Ensemble, ils forment le plus important réseau hôtelier du Québec. Et que d'avantages pour vous... Qualité uniforme partout. Table d'hôte. Système unique de réservation. Pour que vous soyez accueillis à bras ouverts à chaque étape de votre voyage. Sans compter les petites faveurs comme les forfaits de week-end et le tarif préférentiel pour clients réguliers.

Si vous voyagez par affaires, cela deviendra chez nous un plaisir... et si vous voyagez pour plaisir, vous ferez avec nous une affaire. Venez... On est si recevant!



Pour information ou réservation, appelez (sans frais): 861-8192 (si vous êtes de la région de Montréal) 1-800-361-8162 (si vous êtes d'ailleurs au Québec) Dépliant gratuit envoyé sur demande

si recevant!



Hôtel La Sagouine
Motel Le 640
Motel Des Nations
Auberge Handfield
H. M. Le Castel d'Estre
Hôtel Le Wellington
Hôtel Le Châteauneuf
Motel Le Gîte

Val David
St-Eustache
Brossard-Montréal
St-Marc-sur-le-Richelieu
Granby
Sherbrooke
Chicoutimi
La Tuque

Motel Le Dauphin
H. M. Le Saint-Louis
Loews Le Concorde
H. M. Le Voyageur
Motel Le Kébecois
Motel Armand
Hôtel Sept-Îles
Loews La Cité

Drummondville
Rimouski
Québec
Québec Est
St-Romuald-d'Échemin
St-Georges-de-Beauce
Sept-Îles
Montréal

Auberge de la Pointe
Motel Lévesque
Motel La Baie Bleue
H. M. Le Perce
Motel Le Marina
Hôtel Le Bermer

Rivière-du-Loup
Rivière-du-Loup
Carleton
Percé
Matane
Matane

C'est juste

Quelle richesse!

Les employés de la Fonction publique fédérale ont versé \$1.98 milliard dans leur fonds de pension et, au cours des années, une somme de \$1.86 milliard a été payée. Une cause d'épuisement de l'économie? C'est de la foutaise! En mars 1975, 53,927 fonctionnaires à la retraite touchaient une pension, dont la moyenne était de \$5,486. La moyenne pour les veuves était de \$1,354, et de \$348 pour les enfants. Et c'est PAR ANNEE!

On compte actuellement près de 2 millions de Canadiens âgés de 65 ans et plus. Demandez-leur s'ils ont assez d'argent pour assurer leur subsistance. Ces personnes ont travaillé, tout comme vous le faites présentement pour faire du Canada ce pays prospère que nous connaissons à l'heure actuelle.

La Coalition national des Citoyens ne croit pas les Canadiens assez intelligents pour y voir clair dans sa déformation des faits. Nous sommes au service des Canadiens depuis plus de 100 ans et nous savons à quel point ils sont intelligents. Dès qu'ils seront mis au courant de l'exploitation des pensions privées, ils exigeront que le gouvernement prenne en charge l'administration de tous les régimes de pensions privés et qu'il les mette à couvert de l'inflation en les indexant.

Ecrivez dès aujourd'hui à votre député fédéral et faites-le savoir que vous voulez que tous les Canadiens bénéficient d'une pension de retraite indexée et suffisante.

La présente réclame est payée par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, qui représente 177,000 contribuables et syndiqués canadiens.

Juste pour tous



ēonizer
le seul anti-rouille
recommandé sans réserve
par l'A.P.A.

L'Association pour la Protection des Automobilistes.

L'A.P.A. ne décerne pas de médailles.

Elle ne fait que reconnaître la valeur d'un anti-rouille qui résiste vraiment à la rouille.

L'A.P.A. enquête

Avant d'accorder à ēonizer une recommandation sans réserve, l'Association pour la Protection des Automobilistes a mené sa propre enquête pour s'assurer de la fiabilité de l'entreprise et de l'efficacité du traitement anti-rouille ēonizer.

Les représentants de l'A.P.A. ont examiné soigneusement les normes du traitement ēonizer. Ils ont eu accès aux dossiers de milliers de véhicules ēonisés. Ils ont complété leur enquête auprès de compagnies qui utilisent d'autres procédés de traitement anti-rouille.

Résultat: seul ēonizer est recommandé sans réserve par l'A.P.A., l'Association pour la Protection des Automobilistes.

L'ēonization, un procédé exclusif

Mis au point par des ingénieurs spécialisés en recherche, ce procédé repose sur des méthodes strictement scientifiques.

En effet, chacun des modèles de voiture ou de véhicule commercial fait l'objet d'un traitement sur mesure: pour chaque modèle, une fiche sur micro-film définit les points d'application de l'ēonization; selon le modèle, on compte jusqu'à 125 points d'application sous le véhicule et jusqu'à 190 points pour la partie supérieure du véhicule.

A chaque étape de l'ēonization, une vérification est faite pour s'assurer que les normes ēonizer ont été respectées.

Avant d'accepter la première offre d'anti-rouille qui vous est faite, prenez la peine de vous renseigner et de comparer.



ēonizer®

le seul anti-rouille qui résiste vraiment à la rouille.

1095 rue St-André (au sud de Dorchester)
6800 ouest, rue St-Jacques (à l'ouest de Cavendish)

483-2333

ÇA Y EST:

UN SUCCÈS MONSTRE

L'ouverture du nouveau magasin-entrepôt supergéant FAUCHER à Boucherville, sur la rive sud, a remporté un succès sans pareil jusqu'à maintenant dans le commerce des meubles, de même que dans celui des appareils électroménagers.

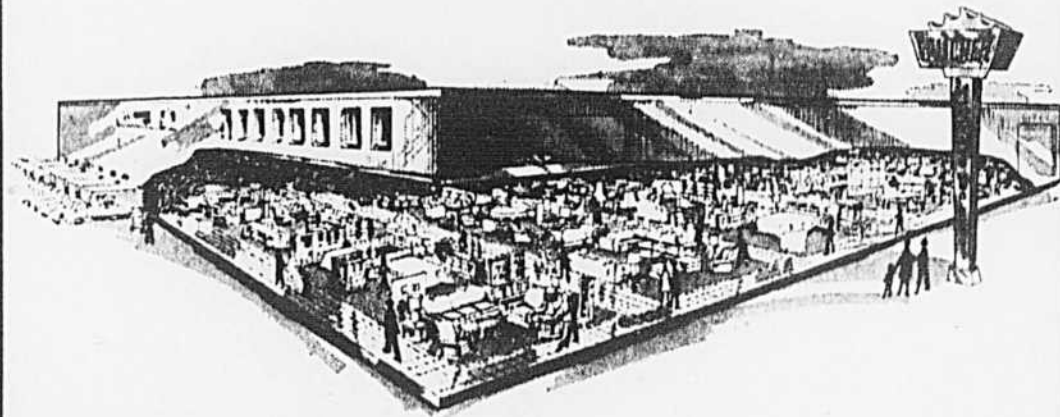
La direction de la maison FAUCHER tient à remercier tous ses clients qui lui ont permis, grâce à leur grande affluence, de réaliser un tel succès. Par la même occasion, elle prie tous ceux qui n'ont pu être servis du fait que ses employés furent justement débordés par cette affluence, d'accepter toutes ses excuses.

EN CONSÉQUENCE

FAUCHER

continue de proposer ses

OCCASIONS EXTRAORDINAIRES
À SON MAGASIN DE BOUCHERVILLE
ET AUSSI À CELUI DE LAVAL



À l'un comme à l'autre, vous trouverez un immense choix de meubles et d'appareils électroménagers de haute qualité, à des prix incomparablement avantageux.

VENEZ EN PROFITER SANS TARDER AFIN DE NE PAS LES MANQUER

PRIX SPÉCIAUX
EN VIGUEUR JUSQU'AU
9 AVRIL INCLUSIVEMENT
(ou jusqu'à l'épuisement des stocks)

Rabais supplémentaire
de 3%
ACCORDÉ AUX CLIENTS
QUI EMPORTENT LEURS ACHATS

LIVRAISON
DANS UN RAYON
DE 100 MILES SANS
FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

SERVICE
APRÈS-VENTE
ASSURÉ PEU IMPORTÉ
L'ENDROIT DE LIVRAISON

DOUBLE GARANTIE
DE SATISFACTION:
CELLE DU FABRICANT
et CELLE DE FAUCHER

de Hollywood

Pas de percée spectaculaire

“Network”, “Rocky” et “Les fous du président” ont tout râflé à la cérémonie de remise des Oscars

LOS ANGELES (Californie) (AFP) — La 49e cérémonie de remise des Oscars qui s'est déroulée hier soir au Music Center de Los Angeles a satisfait un peu tout le monde, mais n'a pas donné lieu à une percée spectaculaire comme cela avait été le cas l'année dernière, avec “Vol au-dessus du nid de coucou”, qui avait récolté la plupart des principaux Oscars.

Bien que consacré meilleur film de l'année 1976, Rocky n'a recueilli que deux autres Oscars (meilleur réalisateur, John Avildsen, et meilleur montage) tandis que Network en remportait quatre, dont trois pour ses acteurs (Peter Finch, Faye Dunaway et Beatrice Straight), ex-aequo avec Les Fous du Président (meilleur scénario adapté pour le cinéma, meilleur second rôle masculin, meilleure prise de son).

Un précédent

L'Académie a créé un précédent en accordant pour la première fois un Oscar à titre posthume. Il y eut un moment d'émotion dans l'assistance lorsque Liv Ullman annonçait l'Oscar du meilleur acteur, décerné à Peter Finch, décédé le 14 janvier dernier. Sa veuve Eletha, une actrice d'origine jamaïcaine, était au

bord des larmes lorsqu'elle reçut la statuette en plaqué or.

Faye Dunaway, qui avait été déjà sélectionnée à deux reprises pour l'Oscar de la meilleure actrice (en 1967 pour Bonnie and Clyde et en 1974 pour Chinatown) a enfin vu sa patience récompensée.

Sylvester Stallone par contre était peut-être un peu trop jeune dans le métier pour obtenir la plus haute distinction du cinéma américain, malgré sa brillante interprétation dans Rocky.

À l'étranger

Côté films étrangers, il y a eu un moment de surprise lorsque l'œuvre ivoirienne Black and White Color a été primée. On s'attendait à ce que le film français Cousin, Cousine, qui bat des records au box-office américain, remporte le prix. Cet ouvrage avait pourtant été sélectionné dans trois catégories (meilleure actrice, meilleur scénario et meilleur film étranger).

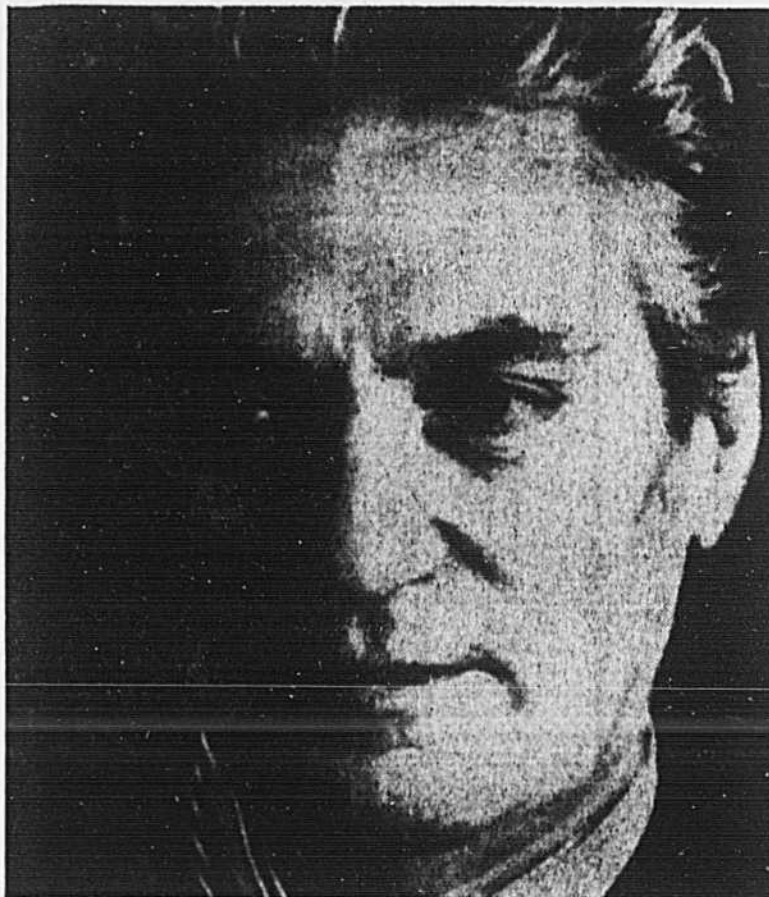
La réalisatrice italienne Lina Wertmüller n'a pas reçu d'Oscar (elle aurait été la première femme à obtenir cette distinction). Par contre trois femmes ont été récompensées pour la mise en scène dans les catégories docu-

mentaires et court métrage: Barbara Kaplan (Harlan County USA), Lynne Littman (Number Our Days) et Suzanne Baker (Leisure).

L'organisateur du programme, William Friedkin (metteur en scène de The French Connection et de L'Exorciste), avait assuré avant le spectacle, avoir éliminé au maximum le clinquant et le mauvais goût qui accompagnent inévitablement cet événement. Il n'y a réussi qu'à moitié. Le parterre de célébrités a dû une fois applaudir les sinagres des amuseurs publics.

Les vedettes

Plusieurs grandes vedettes heureusement étaient là pour sauver la situation: Jeanne Moreau a fait une brève apparition, Jane Fonda, Warren Beatty, Donald Sutherland, Jack Nicholson, Ellen Burstyn, William Holden, Louise Fletcher, Liv Ullman, l'écrivain Norman Mailer et Lillian Hellman ont chacun à leur tour annoncé le nom d'un gagnant. Et tous les aspirants étaient présents, à l'exception, bien sûr, de Peter Finch, de Laurence Olivier qui avait été sélectionné pour l'Oscar de meilleur acteur de second rôle, et Ingmar Bergman.



Un hommage posthume à Peter Finch, le meilleur acteur (Network).

télephoto PA



Les gagnants, toutes catégories

LOS ANGELES (AFP) — Voici le palmarès de la 49e cérémonie de remise des Oscars de l'Académie des Arts et des Sciences cinématographiques (Motion Picture Academy of Arts and Sciences), qui s'est déroulée hier soir à Los Angeles:

- Meilleur film: Rocky.
- Meilleur acteur: Peter Finch (Network), à titre posthume.
- Meilleur metteur en scène: John Avildsen (Rocky).
- Meilleure actrice: Faye Dunaway, (Network).
- Meilleur second rôle masculin: Jason Robards (Les fous du président — All the President's Men).
- Meilleur second rôle féminin: Beatrice Straight (Network).
- Meilleur film étranger: Black and White in Color (Noir et blanc en couleur), de Jean-Jacques Arnaud (Côte d'Ivoire).
- Meilleur scénario original, directement écrit pour l'écran: Paddy Chayevsky (Network).
- Meilleure direction artistique: Les fous du président (direction artistique: Georges Jenkins, décoration: George Gaines).
- Meilleure prise de vue: Bound for Glory, (Haskell Wexler).
- Meilleurs costumes: Casanova (Andilo Donati).
- Meilleur montage: Rocky (Richard Halsey et Scott Conrad).
- Meilleur scénario adapté pour le cinéma: William Goldman (Les fous du président).
- Meilleure prise de son: Les fous du président (Arthur Piantodosi, Les Fresholtz, Dick Alexander et Jim Webb).
- Meilleur documentaire de long métrage: Harlan County (USA), de Barbara Kaplan.
- Meilleur documentaire de court métrage: Number our days de Lynne Littman.
- Meilleure adaptation musicale: Bound for Glory, Leonard Roseman.
- Meilleure écriture musicale: The Omen, Jerry Goldsmith.
- Meilleure chanson originale: Evergreen, du film A Star is born, musique de Barbra Streisand, paroles de Paul Williams.
- Meilleur court métrage (Animation): Leisure, de Suzanne Baker.
- Meilleur court métrage: In the Region of Ice, d'André Gutfreund et Peter Werner.
- Meilleurs effets spéciaux: King Kong, de Dino De Laurentis et Logan Run d'Ernest Lazlo.



Sylvester Stallone, Mme Peter Finch et Faye Dunaway.

télephoto UPI



Beatrice Straight (meilleure actrice de soutien), en compagnie de Muhammad Ali et Sylvester Stallone.



Jason Robards (meilleur acteur de soutien) avec Tatum O'Neal

télephotos AP



Québec-Ottawa

MARCEL PÉLISSIER
de notre bureau d'Ottawa

La rengaine de Davis ne convainc plus personne

QUAND le premier ministre Pearson décida, en 1965, d'instituer un régime pancanadien de rentes de retraite, il lui fallait à tout prix obtenir l'appui de l'Ontario. Sans la contribution des 7 millions d'Ontariens, tout régime fédéral devenait minuscule et conséquemment inopérant.

Il en est de même de la thèse de M. Pierre Elliott Trudeau touchant la bilinguisme du Canada. L'Ontario, qui abrite la plus forte minorité française hors du Québec devait apporter son concours à tout programme visant l'égalité de statut pour anglophones et francophones dans le pays, à défaut de quoi le programme était voué à l'échec.

Or, ce ne fut point l'Ontario qui souscrivit à ce concept, mais plutôt Terre-Neuve. Faisant mine d'être d'accord, tout en se traînant les pieds, le gouvernement ontarien, depuis des décennies, refuse dans les faits d'appliquer les principes qu'il énonce dans les conférences fédérales provinciales. Certes, les excuses ne manquent pas: les besoins sont moins criants qu'ils ne paraissent, la population francophone est dispersée, les demandes des francophones sont moins pressantes qu'on ne le dit, les Franco-Ontariens réclament d'abord un bon job, puis, si cela s'avère possible, un environnement français, etc.

Conclusion: l'Ontario n'a pas de vie française. Ils sont officiellement — officiellement, c'est beaucoup moins — 750,000 Canadiens de langue française en Ontario, et pourtant, même dans la région où leur concentration est la plus forte, on a beau chercher on ne peut trouver de civilisation française à l'oeuvre.

C'est à Ottawa et dans l'ensemble de l'Est ontarien que les francophones sont concentrés. Déjà, ils ont pu mettre sur pied un journal, *Le Droit*, une université, des hôpitaux, des caisses populaires et de services, tant dans le secteur privé que public, qui leur ont permis de maintenir, à leurs frais, une civilisation française vivante. Ces efforts se sont révélés inutiles le jour où le gouvernement s'est immiscé dans la vie sociale de ce groupe.

L'université, maintenant financée par les fonds gouvernementaux opère surtout en anglais. Les hôpitaux sont soumis aux règlements en vigueur dans l'ensemble de la province et, depuis qu'ils ont cessé d'appartenir à des corporations privées, sont devenus anglophones. Seul le journal et les caisses populaires témoignent encore du désir, encore très vif en certains milieux, de demeurer français. Et encore, dans le cas du *Droit*, c'est grâce aux lecteurs de Hull qu'il a pu survivre à la désaffection des Franco-Ontariens.

Quant aux écoles, elles existent bien sûr, mais dans une proportion qui n'a rien de comparable au réseau d'écoles anglophones au Québec et, surtout, elles ne témoignent pas d'une civilisation agressive, leur maintien étant dû surtout à un souci admirable de survie dans une population qui compte une énorme quantité de têtes par rapport à la moyenne.

Quand le premier ministre William Davis vient raconter aux Québécois que son gouvernement est conscient de la dimension biculturelle du Canada et qu'il agit en conséquence, il se



L'Ontario de Williams Davis n'est intéressé qu'à une chose: protéger la prépondérance fédérale afin de sauvegarder son marché.

moque un peu de son auditoire. Il est vrai qu'une certaine intelligence ontarienne a compris depuis longtemps que les Franco-Ontariens doivent être choyés

ne serait-ce que pour faire la preuve que le foyer de la vie française au pays ne se situe pas nécessairement au Québec. Mais politiquement, cette thèse ne passe pas la rampe. Les Ontariens ne croient pas au Canada bilingue et biculturel, à moins qu'on ne leur démontre qu'ils y perdront des dollars s'ils ne consentent à une certaine comédie, qui consiste à être d'accord en principe, mais à tout bloquer en pratique.

Avec ces données en tête, il est difficile de trouver courageux le message de conciliation et d'ouverture du premier ministre Davis qui, à titre de ministre de l'Éducation d'abord puis de premier ministre ensuite, s'est buté à une mentalité réfractaire devant le fait français en Ontario.

L'anglicisation des francophones

La réalité, même au niveau des simples accords fédéraux provinciaux, c'est que l'Ontario a d'abord le souci de protéger la prépondérance fédérale au pays, de manière à protéger ses marchés et à agir, par le biais de son influence et de ses dollars, sur l'orientation des neuf autres provinces.

On cherche en vain dans les propos du premier ministre Davis et surtout dans les gestes qu'il pose une preuve tangible de sa volonté de transformer ce pays en territoire où les deux groupes ethniques ont non seulement un statut égal mais aussi des chances égales. Si un groupe vit quotidiennement les brimades de son statut de minoritaire, c'est certainement le groupe

franco-ontarien, d'où les nombreuses défections enregistrées chaque année parmi ces courageux ouvriers qui, après un certain temps, laissent tomber et inscrivent leurs enfants dans les institutions anglophones, de manière à ce qu'ils n'aient pas à subir les humiliations dont leurs parents ont fait les frais pendant trop longtemps.

Personne en Ontario ne connaît mieux ce dossier que le premier ministre Davis qui, à titre de ministre de l'Éducation, a reçu des dizaines de milliers de lettres de protestation des organismes franco-ontariens réclamant non seulement des écoles françaises mais une vie française encouragée par l'État. L'Ontario, sous Davis comme sous ses prédécesseurs, a plutôt opté pour l'anglicisation inévitable des Franco-Ontariens, ce qui s'est effectivement produit, le seul îlot actif de résistance étant confiné à l'Est ontarien, grâce à l'apport de troupes fraîches provenant du Québec, à cause du programme d'embauche de fonctionnaires bilingues lancé par Ottawa il y a dix ans.

M. Davis a tout intérêt évidemment, comme nombre de Québécois d'ailleurs, à vouloir maintenir l'unité du Canada et il est normal qu'il transmette son message là où les adversaires se regroupent, c'est-à-dire au Québec. Mais il a oublié de faire son mea culpa. Si vivre en français est devenu, dans la plupart des régions du Canada, une entreprise périlleuse, c'est en grande partie à cause de l'Ontario qui a refusé systématiquement — et continue de le faire — d'accepter comme des citoyens à part entière ses contribuables francophones.

Les Ontariens sont passés maîtres dans l'art de proposer des solutions génériques et de se retirer juste au moment où un effort concret s'impose pour les appliquer.

Il y a dix ans déjà, la Commission Laurendeau-Dunton proposait rigoureusement l'égalité de statut entre tous les citoyens. M. John Roberts applaudissait. Dix ans plus tard, les seuls francophones hors du Québec qui jouissent de ce statut, ce sont les résidents de la partie terre-neuvienne de Wabush.

En 1976, le maire de Hull, M. Gilles Rochelleau, préférait passer trois jours en prison plutôt que de subir en anglais un procès devant la Cour municipale d'Ottawa. Le gouvernement ontarien, pour s'excuser, avouait que le moment n'était pas propice à un changement de politique!

C'était l'an passé! Si vraiment M. Davis veut gagner la confiance des Québécois dans le rôle d'arbitre entre Ottawa et Québec qu'il recherche, il lui faudra fournir de meilleures preuves de sa foi dans un Canada où l'égalité est un droit actif. Sinon, on voit mal comment il pourrait entraîner derrière lui une opinion québécoise qui doute au départ de sa bonne foi. Ce doute est d'autant plus vif que M. Davis, contrairement à ses collègues des Maritimes, ne peut invoquer le manque de dollars pour financer des programmes. L'Ontario, c'est le grenier de la finance du pays. Son influence aurait pu être énorme, si elle avait eu le courage politique d'y recourir.

Les centrales à l'amende



DANIEL L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

Le retrait des plaintes, la seule issue possible

PLUSIEURS personnes, surtout du côté patronal, n'ont pas manqué de se scandaliser en apprenant que le ministre de la Justice retirait les plaintes déposées contre des syndicats et des associations de secteur public qui, à l'occasion des dernières négociations, avaient ouvertement défié les lois 23 et 253.

Dans la mesure où une telle résolution collective laisse songeur quant au respect des lois dans l'avenir, le geste de pardon soulève des inquiétudes sans doute justifiées.

Pour se former une opinion, il faut tout d'abord de mesurer la balance des inconvénients. Or, ceux qu'aurait entraînés le maintien des poursuites semblent si nombreux et si potentiellement néfastes que la décision prise par le ministre de la Justice était peut-être la seule issue à l'impasse.

La pire de ces conséquences serait évidemment d'accueillir, sinon tout le mouvement syndical, au moins la Centrale de l'enseignement du Québec, à une véritable faillite.

Qu'on y pense: il y a eu 1,069 plaintes prises en vertu de la loi 23, chacune comportant deux ou trois chefs d'accusation et chaque chef d'accusation pouvant entraîner une peine de \$5,000 à \$50,000. Même en ne comptant que deux chefs d'accusation par plainte et en présumant que les accusés "bénéficieraient" de l'amende minimale, on se rend compte que le total des amendes dépasserait \$10 millions.

C'est évidemment la CEQ qui écoperait, ici, de la part du lion. Même en saisissant tous les actifs de la centrale, le gouvernement n'arriverait jamais, du reste, à ne se faire payer plus qu'une fraction de l'amende totale. Et tout ça parce que les enseignants ont débrayé illégalement à quatre reprises...

Situation d'autant plus ridicule que c'est la loi 23 elle-même,

comme l'ont fait observer les trois commissaires aux différends scolaires, qui avait provoqué cette "escalade des débrayages" à une époque de l'année où la détermination des syndicats à exercer des moyens de pression était manifestement à la baisse.

Quoi qu'il en soit, avant d'aboutir à des conséquences financières tragiques pour les centrales syndicales, le maintien des poursuites aurait entraîné d'autres effets, non moins coûteux pour l'ensemble de la société.

Par exemple, l'audition des milliers de plaintes portées en vertu des lois 23 et 253 aurait accaparé une partie importante de l'appareil judiciaire, que l'on sait déjà passablement engorgé.

Car on peut facilement présumer que les syndicats, placés devant des accusations aussi lourdes de conséquences, auraient multiplié ce qu'il est convenu d'appeler "les mesures dilatoires" pour retarder le plus possible l'échéance de la condamnation.

Ce qui, en plus de contribuer davantage à l'engorgement de l'appareil judiciaire, aurait entraîné, tant pour les syndicats que pour l'État, des frais absolument astronomiques. Des frais qui dépasseraient probablement les amendes que l'État pourrait espérer récolter des syndicats.

Mais là ne s'arrête pas la perte économique: ces procédures amèneraient des milliers de témoins à paraître devant les tribunaux. Autant de fonctionnaires de l'éducation et des affaires sociales qui devraient temporairement s'absenter de leur travail.

Et évidemment, le déroulement du processus judiciaire ne serait pas sans engendrer dans les milieux de travail un climat qui serait loin de favoriser la productivité. Il y a plutôt lieu de croire que le tout provoquerait de profondes perturbations, au-

tant dans les écoles que dans les hôpitaux.

Enfin, cette guérilla judiciaire ne redorerait sans doute pas l'image déjà peu reluisante de l'administration de la justice.

A moins que les avocats de la défense aient en cours de route une échappatoire dans quelque subtilité juridique, viendrait fatalement, au terme de longues procédures, le moment où les syndicats seraient "coincés" par une condamnation.

Comme les amendes — particulièrement dans le cas de la loi 23 — seraient astronomiques, on peut alors imaginer que les syndicats engageraient une lutte avec le pouvoir politique, non pas pour ne pas payer, mais simplement pour ne pas être saisis purement et simplement.

A la suite des négociations de 1972, la CSN avait écopé d'amendes totalisant "seulement" \$411,000. Comme elle ne pouvait pas payer d'un coup, le gouvernement libéral (et non pas le pouvoir judiciaire) avait préféré donner à la centrale la permission d'échelonner ses paiements jusqu'en 1979 plutôt que de saisir ses biens.

Un tel accommodement semblerait toutefois un peu farfelu pour des amendes de l'ordre de quelques millions de dollars. A moins d'échelonner les paiements jusqu'en l'an 2000 et de faire payer par des travailleurs des amendes pour des infractions auxquelles plusieurs d'entre eux, nouveaux venus sur le marché du travail, n'auraient pas participé.

Au-delà de toutes ces considérations, il y a évidemment une question encore plus fondamentale: encouragerait-on le respect des lois en recourant à une loi — la loi 23 — dont les commissaires aux différends scolaires ont déjà dit qu'elle "n'aurait jamais dû être adoptée dans la forme qu'elle a revêtue"?

Politique étrangère

La tactique de Carter sera-t-elle payante?

par Jean POCHET
collaboration spéciale

LA POLITIQUE étrangère de M. Carter ressemble par moment à la célèbre procession d'Echternach: trois pas en avant, deux pas en arrière. La différence c'est que c'est le président qui fait les pas en avant et ses collaborateurs qui font les pas en arrière. Ce qui explique la confusion dans laquelle il plonge les observateurs. La question est de savoir si cette politique est déterminée ou si elle est le résultat de réactions impulsives ou d'un manque de coordination.

Il est difficile d'expliquer rationnellement — du moins pour le moment — les déclarations contradictoires de la reprise "des négociations avec Cuba sans conditions préalables" et dans le même temps l'annonce que "ces négociations ne reprendront que si Cuba observe plus strictement le respect des droits humains".

Le président s'est-il piégé?

Et le grand thème même des droits humains défendu avec tant de chaleur dans le discours à l'ONU était quelque peu terni le jour même par l'envoi de l'aid militaire au Zaïre, qui peut difficilement être considéré comme un paradis démocratique.

On peut multiplier les exemples d'apparentes imprécisions. La nécessité pour les Palestiniens d'avoir "une patrie" est contre-balancée par l'affirmation du Département d'État que cette remarque ne devait pas être considérée comme un changement de politique vis-à-vis d'Israël.

Le voyage de M. Vance, cette semaine, à Moscou ne sera guère facilité par les positions du président à l'égard des dissidents soviétiques. Et le contrôle de la course aux armements est une proposition plus théorique que pratique. Le secrétaire d'État n'est pas encore parvenu à rédi-



telephoto UPI

ger les bases d'un accord de contrôle limité ayant des chances d'être acceptable. Ce que M. Carter a fait c'est de proclamer sa "préférence" pour un contrôle plus strict et même le gel du développement d'armes nouvelles. Mais il n'a pas fait d'offres concrètes que ce soit au sujet des missiles, du bombardier B-1 ou du sous-marin Trident. Une "préférence", même en termes diplomatiques, est une définition sans portée politique pratique.

Le président s'est-il piégé lui-même dans son intention déclarée d'avoir une politique franche et ouverte, ses mots ont-ils dépassé sa pensée — ou la pensée de son Département d'État. Ou au contraire s'agit-il d'une politique déterminée de bousculer la tradition, d'aller, verbalement au moins, aussi loin que possible et d'attendre les résultats.

Avec ce président-qui-ne-fait-rien-comme-les-autres, on est plus enclin à admettre la deuxième hypothèse.

Il y a deux mois à peine qu'il a pris le relais de M. Ford et il

semble, en ces deux mois, avoir fait plus que son prédécesseur en deux ans et demi.

Il est littéralement omniprésent. Il répond au téléphone. Il apparaît à la télévision. Il participe à un séminaire sur l'énergie en Virginie de l'Ouest. Il va dormir chez un simple citoyen de Clinton dans le Massachusetts. Il fait un discours remarqué à l'ONU. Il dévoile son intention de renouer des relations diplomatiques avec Cuba lors d'un face à face avec des employés du ministère du Logement, et de la nécessité pour les Palestiniens d'avoir une patrie lors d'un "town meeting" à Clinton.

Tous les forums sont bons pour révéler de nouvelles idées. Après des années de diplomatie secrète d'Henry Kissinger, chaque révélation vient comme un choc. Jusqu'il y a deux mois, le public américain ne connaissait les activités diplomatiques que lorsque leurs auteurs étaient arrivés à un résultat. Aujourd'hui, le président Carter fait connaître ouvertement ses positions et force chacun à prendre parti. La politique étrangère qui a été si longtemps un cocon protégé est étalée sur la place publique. Plus personne n'a le droit d'ignorer ce que le président pense des droits humains, de la Rhodesie, du Moyen-Orient, de l'Afrique du Sud...

Est-ce judicieux? Dans un monde à l'équilibre précaire, n'est-ce pas inutilement jouer avec le feu, ou est-ce, au contraire, courageux? Le moment est-il venu de changer de cap? D'affirmer ce que l'on pense et de tenter d'arriver à des résultats meilleurs par des voies moins conventionnelles. Le voyage de Cyrus Vance à Moscou sera une première indication. S'il revient avec des résultats positifs, c'est que la stratégie de Carter est payante. Si les résultats sont décevants, il sera grand temps pour l'administration Carter de revoir ses positions et de revenir à une politique plus traditionnelle.

Les péquistes de Montréal-Centre proposent une 2e réforme scolaire

par Denis VINCENT

C'est à une deuxième réforme scolaire que la région de Montréal-Centre du Parti québécois veut engager le gouvernement au cours de la prochaine décennie.

Hier, le député de Rosemont, M. Gilbert Paquette, et les membres du comité sur l'éducation de la région rencontraient les journalistes pour souligner les grandes lignes de la proposition que la région espère voir adopter par le congrès du mois de mai comme partie intégrante du programme.

La première réforme, celle des années soixante, a permis d'atteindre certains objectifs: la rationalisation des structures et un accès accru aux services éducatifs. Trop technocratique, elle a toutefois fait apparaître de profonds problèmes.

La deuxième réforme visera à créer la société responsable, axée sur l'égalité sociale que propose le Parti québécois.

Si la proposition de Montréal-Centre est retenue, le PQ continuera de tenter de décloisonner le système scolaire sur le triple plan linguistique, religieux et scolaire. Mais en même temps, il créera des conseils dans chaque institution, conseils formés à parts égales de parents ou d'étudiants et de professeurs et qui seront dotés de pouvoirs décisionnels sur le plan pédagogique et aussi sur le plan administratif.

Les commissions scolaires, quant à elles, seront formées de membres, élus en partie par la population et en partie par les conseils d'école. Elles auront surtout à fournir des services aux écoles et chaque territoire n'en contiendra qu'une seule.

Les écoles privées

Montréal-Centre a également modifié sa position sur les écoles privées. C'est cette région qui avait fait inscrire au programme du parti le transfert des subventions du secteur privé vers le secteur public.

Maintenant, la région souhaite l'intégration des écoles privées au secteur public puisque l'État les subventionnera en entier et que chaque école pourra se donner une vocation propre. Les écoles qui ne seront pas intégrées verront leurs subventions diminuer graduellement, certaines jugées intéressantes pouvant continuer à recevoir des subventions.

Plus de français en Ontario?

TORONTO (PC) — Le Discours du Trône, qui marque, aujourd'hui, l'ouverture de la quatrième session de la 30e Législature de l'Ontario, comprendra probablement de nouvelles initiatives du gouvernement dans le domaine de l'éducation française dans la province.

Le discours, dans lequel le gouvernement souligne l'orientation de son programme législatif, devait être lu par le lieutenant-gouverneur Pauline McGibbon vers 15 heures.

Parmi les initiatives dans le domaine de l'éducation des francophones devrait figurer un projet de loi forçant la commission scolaire du comté d'Essex à construire une école secondaire dans la région. Le ministre de l'Éducation, M. Thomas Wells, a d'ailleurs déclaré récemment qu'il entendait présenter une législation à ce sujet si la commission scolaire persistait dans son refus de construire l'école française.

D'autre part, le premier ministre William Davis a également promis d'accorder plus de droits aux résidents ontariens de langue française.

cevoir une subvention très réduite par rapport à la situation présente.

Mme Louise Harel, la présidente de la région Montréal-Centre, a rappelé que sa région et celle de la Capitale nationale, avaient reçu le mandat au début de l'an dernier de préparer un colloque sur l'éducation à la fin de l'année. Mais le déclenchement des élections a bouleversé ce cheminement. La résolution de sa région sera toutefois transmise samedi au Conseil national pour que les associations de comités puissent en prendre connaissance avant le congrès.

**Le 1er avril
FORGET & CIE,
tendent la ligne...**

De 6h00 à 9h30 am,
Pierre Elliott Trudeau, René Lévesque, Camil Samson,
Raymond Lévesque, Yvon Deschamps, Sol, Roméo Pélusse...
bref, 850 invités se branchent pour fêter
CLAUDE LANDRÉ

A l'occasion de sa 40e émission sans absence,
sans retard, sans démission, sans congédiement...
Un record personnel, quoi!
Une fête qui ne se terminera pas
en queue de poisson.

L'émission sera diffusée directement
de l'HOTEL HOWARD JOHNSON

w.h.perron

**C'EST LE TEMPS
D'APPLIQUER
MEDICO**

Couche protectrice protégeant les arbres et arbustes
après l'émondage et qui favorise la guérison des
blessures.

10 on.	1 pinte	1 gallon	Bombe aérosol 5 on.
\$1.89	\$2.19	\$5.99	\$1.69

• Protection contre maladie
• Assure guérison rapide

Une émulsion d'asphalte préparée spécialement pour la chirurgie des arbres. Protège les arbres après l'émondage et le greffage et favorise la guérison des blessures. La couche protectrice empêche l'humidité, insectes et champignons de s'y introduire. S'emploie telle quelle et à des températures au-delà de 4° C.

w.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)

Tél.: 332-3610

Stationnement gratuit

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 am à 5h30 pm
Samedi de 8h30 am à 5h pm

Vous croyez ne pas avoir besoin d'une société de fiducie? Vous avez tort.

Autrefois les gens croyaient que les sociétés de fiducie étaient réservées aux riches.

C'est vrai qu'à nos débuts, en 1899, nous avions plusieurs clients très fortunés. Nous en avons encore. Nous administrons leurs biens et gérons leurs investissements.

Mais les temps ont changé.

Et nous aussi.

Aujourd'hui, nous aidons des centaines de milliers de gens à bien administrer leur argent. Des gens qui ressentent les effets de l'inflation et qui veulent d'une façon ou d'une autre s'en protéger.

C'est pourquoi nous offrons tellement de services différents, conçus pour tous les niveaux de vie.

Et tous les revenus.

Nous vous donnons un taux d'intérêt élevé sur vos épargnes et autres dépôts. Comparez nos taux avec ceux de n'importe quelle autre institution, vous verrez.

Nous vous permettons de tirer gratuitement autant de chèques personnels que vous le désirez, sans frais d'administration et sans solde minimum à maintenir, sans restriction sur le nombre de chèques non plus.

Vous trouverez nos heures d'ouverture très pratiques. Plusieurs de nos succursales sont ouvertes le samedi, ce qui vous donne accès à votre argent quand vous en avez le plus besoin.

Chez nous, vous êtes un client à part entière.

Et non un autre numéro de compte.

Si vous débutez dans la vie, nous pouvons vous aider à économiser pour la maison de vos rêves, ou à vous préparer une retraite confortable. Et ce, tout en réduisant vos impôts.

À cet égard, vous pouvez acheter ou vendre une propriété par notre entremise ou en négocier l'emprunt hypothécaire chez nous.

Si vous avez 60 ans ou plus, nous pouvons vous donner un taux d'intérêt plus élevé sur vos épargnes, des chèques de voyage gratuits, un service bancaire par la poste gratuit, la possibilité de payer vos comptes de services publics sans frais (sauf en C-B), et d'autres privilèges encore.

Nous avons même un réseau de banques en Floride, ce qui vous permet d'effectuer vos transactions bancaires "chez vous" même quand vous êtes à l'étranger. Nous sommes d'ailleurs la seule institution financière canadienne à mettre un réseau bancaire à votre service en Floride.

Si vous vivez d'un revenu fixe, ou si vous avez des économies auxquelles vous ne voulez pas toucher, tout en désirant jouir d'une petite somme supplémentaire chaque mois, nous pouvons vous suggérer des façons de mettre vos économies de côté pour en tirer des intérêts mensuels.

Si vous désirez investir à la bourse mais

n'êtes pas sûr de savoir comment, ou si vous craignez de vous aventurer trop loin, nous avons plusieurs programmes d'investissements pouvant répondre à vos besoins.

Vous n'avez même pas à lever le petit doigt. Et vous n'avez pas besoin de beaucoup d'argent non plus.

Nous pouvons même préparer vos déclarations d'impôt, vous épargnant ainsi temps, argent et souci.

Si vous êtes en affaires, nous pouvons gérer la caisse de retraite de votre compagnie pour assurer un revenu à vos employés au moment de leur retraite.

Nous pouvons vous aider à préparer votre testament, et vous conseiller au sujet de votre succession pour que votre famille soit bien pourvue.

Quand vient le temps de vraiment faire fructifier votre argent, venez nous en parler d'abord.

Nous aidons les gens à administrer leur argent depuis plus de 75 ans.

Mettez notre expérience à profit. Vous n'avez qu'à en faire la demande.

Si vous désirez en savoir davantage sur nous et ce que nous pouvons faire pour vous, écrivez ou arrêtez à notre succursale la plus près pour vous procurer notre brochure traitant des "Services personnels".

Le Trust Royal vous en offre plus pour votre argent.

630 ouest, boul. Dorchester
7813, boul. des Galeries d'Anjou
5265, chemin de la Reine Marie
6955, rue St-Hubert
1155 ouest, rue Sherbrooke
4145 ouest, rue Sherbrooke
4945 ouest, rue Sherbrooke
Mail Champlain, Brossard
Centre Régional Châteauguay, Châteauguay
280, avenue Dorval, Dorval
Centre d'Achats Duvernay, Duvernay
424, avenue Dollard, LaSalle
3035, boul. du Carrefour Laval, Laval
Place Repentigny, Repentigny
1301, chemin Canora, Ville Mont-Royal

876-2525
353-5882
487-5733
270-1137
288-8282
876-2506
487-2600
672-6315
691-2500
636-4740
661-8110
364-2351
687-1840
581-7252
731-6889

S'il devait choisir maintenant, L'Allier préférerait la thèse du PQ au statu quo

par André BELLEMARE

QUEBEC (PC) — L'ancien ministre du Cabinet Bourassa, M. Jean-Paul L'Allier, attend. Il attend pour voir quelle orientation prendra le pouvoir fédéral à Ottawa et de quelle façon le gouvernement du Parti québécois précisera son option de souveraineté-association avant de s'engager dans l'une des deux voies de l'avenir du Canada.

Dans un discours devant les membres de la Chambre de commerce et de l'Industrie du Grand Beauport, hier soir, il s'est livré à des réflexions personnelles sur la question constitutionnelle en exprimant l'espoir qu'il n'aurait pas à choisir, le moment venu, entre deux positions extrêmes: l'intolérance du gouvernement péquiste et l'intransigence du gouvernement de M. Trudeau.

M. L'Allier, qui était

considéré comme un des plus nationalistes dans l'ancien gouvernement libéral de M. Bourassa, a dit qu'il ne possède pas encore de réponse aux nombreuses questions qui se posent depuis l'élection du 15 novembre dernier mais que s'il avait à choisir maintenant entre le statu quo et la thèse du PQ, il opterait pour celle-ci.

L'ancien ministre a mis son auditoire en garde contre les "discours électoraux ou préélectoraux" pour se faire une idée du contentieux constitutionnel et il a douté que les partis politiques eux-mêmes soient aptes à éclairer l'opinion des gens sur la question, à cause de la polarisation appréhendée des tenants des deux thèses.

D'un côté, à Québec, a dit M. L'Allier, l'image projetée par le PQ est trop souvent celle de l'intolérance ou vous n'êtes pas considérés comme un Québécois qui travaille pour sa collec-

tivité si vous n'êtes pas du Parti québécois.

D'un autre côté, à Ottawa, où dans les milieux fédéralistes, il se développe une thèse, celle du premier ministre Trudeau, qui veut un Canada fort ou une seule solution est offerte, celle d'un renforcement du pouvoir central tout en acceptant une certaine décentralisation dans quelques secteurs.

M. L'Allier a dénoncé à quelques reprises l'attitude de M. Trudeau "qui voit toujours dans le nationalisme quelque chose de négatif" alors qu'il s'agit tout simplement d'un vouloir vivre collectif d'une nation.

Selon l'ancien député libéral de Deux-Montagnes, l'administration Trudeau ne réussirait pas à conjurer la crise constitutionnelle parce qu'elle vise davantage à centraliser les pouvoirs à Ottawa et à instaurer une forme de gouvernement unitaire.

M. L'Allier a pris comme exemple un domaine qu'il connaît

très bien, celui des communications, pour illustrer sa pensée. Il a condamné le projet de loi de Mme Jeanne Sauvé, ministre fédérale des Communications, qui ne tient pas compte des revendications des provinces.

"On a présenté ce projet de loi comme si les provinces n'avaient jamais manifesté leur désir d'exercer une juridiction dans ce secteur et comme si le gouvernement fédéral voulait concentrer ce pouvoir à Ottawa parce que seul ce gouvernement serait le maître d'oeuvre en communications", a dit M. L'Allier.

Dans d'autres domaines, c'est la même chose et la thèse de M. Trudeau est "inacceptable" parce qu'il devient de plus en plus difficile pour le Québec de vivre comme entité distincte au Canada, de s'affirmer comme telle et de développer sa personnalité propre.

Comment résoudre alors le problème, de-

vant deux thèses formellement opposées et qui ne semblent pas laisser de place pour une solution médiane?

A cette question, M. L'Allier répond qu'il faut que chacun, individuellement, s'interroge sur l'avenir du pays, qu'il prenne garde à la propagande des groupes politiques.

M. L'Allier a paru appuyer la théorie défendue par l'ancien ministre du Cabinet Trudeau, M. John Turner, qui préconise, selon lui, un type de fédéralisme plus réaliste et mieux adapté aux aspirations des provinces.

La souplesse dont fait preuve M. Turner dans



Jean-Paul L'ALLIER

ses interventions le rendrait plus apte à diriger les affaires du gouvernement canadien dans un cadre fédéraliste tel que défini en 1867, au service des Etats membres et non comme celui qui impose ses volontés sans tenir compte des caractéristiques de chacune des provinces.

ERRATA

P. 12 item no 3 Aussi en tailles 8 à 14 Jour de la Baie 3-48 ch. aurait dû se lire sous le no 3A.
P. 19 item no 7 photo, 318 00 ch.
P. 21 item no 4C Notre prix, ord. 89 95.
P. 23 item no 8B photo, 228 00 ch.
Dans le cahier du Jour de la Baie, supplément de La Presse du mardi 29 mars, les items suivants auraient dû se lire ainsi:
P. 7 ITEM no 6H Notre prix, ord. 48 00

Selon la FNI Ottawa aurait plutôt dû interdire l'arsenic

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a banni la saccharine parce qu'elle cause des cancers chez le rat, mais il n'interdira pas l'arsenic qui, lui, provoque des cancers chez l'homme, a souligné, hier, Noël Starblanket, président de la Fraternité nationale des Indiens.

On n'a pu déceler aucun cas de cancer chez l'homme du fait du sucre artificiel, ce qui n'a pas empêché Ottawa d'en proscrire l'usage à titre préventif, a souligné Starblanket.

Et il a ajouté: "Je suggère que puisque nous croyons suivre une démarche responsable, dans ce pays, en interdisant l'usage d'une substance qui est cancérogène pour les rats, nous devrions aussi arrêter les activités industrielles qui exposent des innocents à un produit dont nous savons qu'il est cancérogène."

Si cela signifie qu'il faut cesser l'exploitation des mines d'or de Yellowknife, alors, qu'on le fasse, a-t-il insisté.

Gorton Pew: les Pêcheurs unis sont contre une participation populaire

GASPE (PC) — La fédération coopérative des Pêcheurs unis du Québec PUQ, rejette l'idée d'une participation populaire pour la gestion de la Gorton Pew, usine de transformation du poisson des Îles-de-la-Madeleine récemment acquise par le gouvernement du Québec.

C'est ce qu'a révélé le directeur général des PUQ, M. Richard Lapointe, au cours d'une entrevue dans le cadre de l'assemblée générale annuelle des Pêcheurs unis, à Gaspé, en fin de semaine.

M. Lapointe a déclaré que les Pêcheurs unis avaient déjà avisé le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, de leur opposition à une gestion à trois.

C'est le député des Îles-de-la-Madeleine et adjoint parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, chargé spécialement du secteur des pêches maritimes, Mlle Denise Leblanc, qui avait proposé une participation à trois, gouvernement, PUQ et gens du milieu, selon un modèle semblable à la cartonnerie de Cabano.

PONTIAC A DÉFIÉ LA CONCURRENCE... ET L'A EMPORTÉ!

Les ventes de grandes Pontiac dans tout le pays ont augmenté de 179 pour cent, ce qui met Pontiac à la première place par l'augmentation des ventes dans le groupe des prix moyens, avec une avance considérable sur la marque classée deuxième.*

Alors que certaines grandes voitures concurrentes n'ont été que légèrement modifiées cette année, la Pontiac, complètement repensée et redessinée, est bien de notre temps.

Les modèles Pontiac offrent plus d'espace siège-plafond, ainsi que plus d'espace à l'arrière pour les jambes. Leur coffre donne plus d'espace pour tous les bagages de six personnes.

Les nouvelles Pontiac sont vraiment nouvelles.

Elles sont remarquables par leur douceur et leur silence de roulement, leur maniabilité et leurs dimensions extérieures pratiques. Les Pontiac 77 ont un diamètre de braquage, mesuré aux roues, inférieur de cinq pieds environ à celui de certaines voitures concurrentes moins logeables et plus volumineuses.

Cela en dit long sur la facilité de manoeuvre des Pontiac.

D'autres changements apportés aux Pontiac sont moins évidents.

Notons par exemple, la protection anticorrosion qui est plus efficace que jamais.

L'entretien des Pontiac est simplifié grâce à un nouveau connecteur électrique de diagnostic qui permet 45 essais et vérifications rapides.

De plus, ces Pontiac sont économiques en essence, conformément aux exigences actuelles de conservation de l'énergie.

Une Parisienne 77, équipée du nouveau V8 de 305 pouces cubes à carburateur 2 corps et d'une boîte automatique, a parcouru 28 milles au gallon sur route et 20 milles au gallon en ville, d'après les essais effectués suivant les méthodes approuvées par Transports Canada.**

La Pontiac... l'essensationnelle!

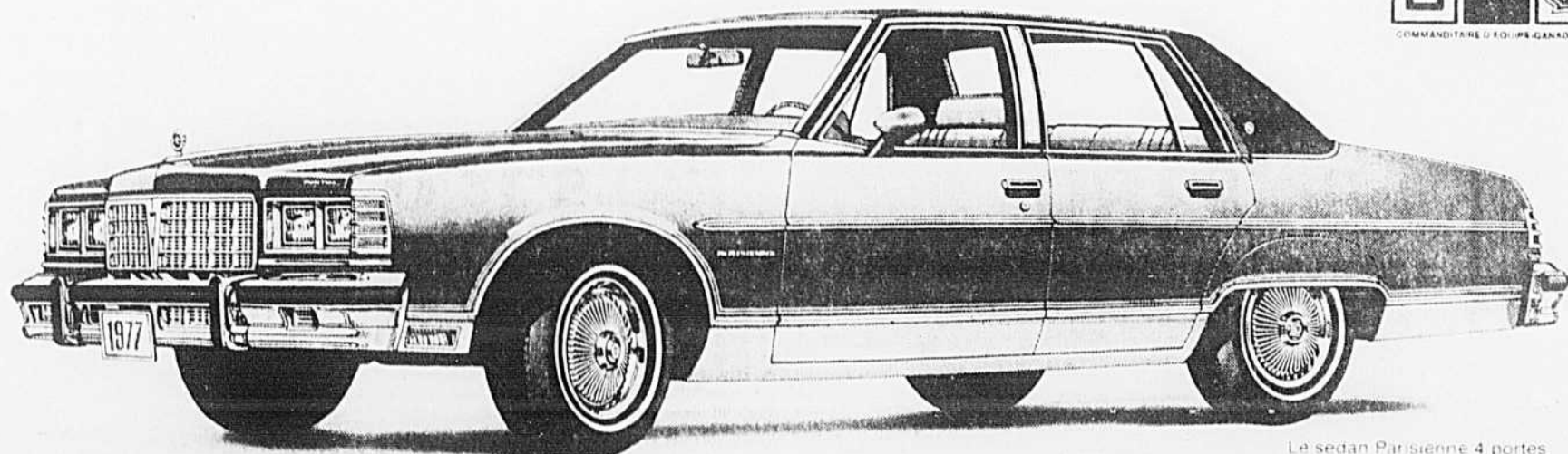
Depuis le début de l'année de fabrication 1977, Pontiac a défié la concurrence avec une révolution dans l'évolution de l'automobile... et Pontiac l'a emporté.

Voyez l'augmentation de ses ventes!

Si vous aimez les grandes voitures, vous aimerez certainement faire l'essai d'une nouvelle Parisienne, Catalina ou Laurentian. Rendez-vous cette semaine chez le concessionnaire Pontiac.

* D'après les chiffres de vente au Canada pour les grandes voitures du groupe des prix moyens, pendant la période de fabrication du 1er octobre au 28 février de l'année de fabrication 1977 par rapport à celle de 1976. Source: le service des ventes de General Motors du Canada Limitée. Le groupe des prix moyens, comme le définit GM, comprend les voitures suivantes: Pontiac, Chevrolet, Ford, Meleor, Plymouth, Dodge, Delta 88, LeSabre, Mercury, Newport.

** Les chiffres de consommation d'essence sont des données relatives. Le mileage que vous obtiendrez dépendra des endroits où vous roulez, de votre façon de conduire, de l'état de votre voiture et de l'équipement en option.



Le sedan Parisienne 4 portes

PONTIAC VA DE L'AVANT!

Certains des équipements représentés ou mentionnés ici sont fournis en option, moyennant supplément.

Renseignez-vous sur notre allocation de reprise de vos anciennes fenêtres et portes (Offre en vigueur jusqu'au 15 avril 1977)

RUSCO

HOME SPECIALTIES (1882) inc.

2015
Boulevard Thémis
Saint-Laurent

337-1000

UN AUTRE PRODUIT DE

RUSCO

qui vous fera économiser de l'énergie

PORTE DE GARAGE EN ACIER À SECTIONS, ISOLÉE
Conception des plus récentes... manœuvre très aisé

RUSCO

LA COMPAGNIE RECONNUE POUR SES PORTES, FENÊTRES ET PAREMENTS EN ACIER

PLUS DE 45,000 CLIENTS SATISFAITS À MONTREAL
AU SERVICE DES PROPRIÉTAIRES QUÉBÉCOIS DEPUIS 1952
ESTIMATION GRATUITE • TERMES FACILES

SPECIALTÉS DE MAISON (1962) INC.
2015, BOULEVARD THÉMIS, SAINT-LAURENT

337-1000
TÉLÉPHONEZ: 24 HEURES PAR JOUR • 7 JOURS PAR SEMAINE

en bref

ÉTUDE
DE \$7 millions

Le ministre fédéral de l'Environnement, Roméo LeBlanc, a annoncé hier qu'une étude d'une durée de cinq ans et dont le coût sera de \$7 millions avait été entreprise par le Service de protection de l'environnement afin de déterminer quelle est la meilleure technique pour combattre les fuites de pétrole dans l'Arctique. L'étude portera sur la prévention, le contrôle et le nettoyage des fuites de mazout dans l'Arctique, notamment lors des opérations de forage. Des spécialistes étudieront également les effets du pétrole sur l'environnement dans ces régions froides.

Cullen:
l'opposition
veut gâter la
jeunesse

Le ministre fédéral de la main-d'œuvre, Bud Cullen, a accusé l'opposition de vouloir «gâter» la jeunesse, après que le chef du Nouveau parti démocratique, Ed Broadbent eut demandé des mesures visant à réduire les dettes des étudiants. M. Broadbent a fait valoir que de nombreux étudiants ne pouvaient se trouver de travail pendant l'été, ajoutant que des mesures spéciales étaient nécessaires pour leur venir en aide. Faisant écho à une récente déclaration du premier ministre Trudeau, M. Cullen a déclaré que les talents des jeunes Canadiens étaient en demande outre-mer.

Basford: la
mari ne sera
pas légalisée

Le ministre de la Justice, Ron Basford, a déclaré aux Communes hier que la récente déclaration du premier ministre Trudeau, selon laquelle une personne qui fume de la marijuana pour son propre plaisir ne devrait pas être harcelée, ne signifie pas que le gouvernement a l'intention de légaliser l'usage de cette drogue. M. Basford a cependant ajouté que le gouvernement envisageait de présenter de nouveau le projet de loi émanant du Sénat visant à réduire les peines pour possession de marijuana ou de soumettre une nouvelle législation à ce sujet.

Le MQF
s'inquiète

S'inquiétant de la lenteur à préparer la Charte des droits du français au Québec, le Mouvement Québec français a fait parvenir un télégramme au premier ministre Levesque, dans lequel il l'avertit qu'il luttera vigoureusement contre toute législation qui violerait de quelque façon les droits fondamentaux du Québec à être intégralement français.

Le MQF fait valoir que l'avenir du Québec transcende tout intérêt de parti. Il dit espérer que les discussions actuellement en cours sont inspirées par le souci d'établir clairement la distinction entre les droits minoritaires, le respect des minorités et un partage inacceptable avec «une supposée communauté minoritaire de nos droits exclusifs et inaliénables à la souveraineté nationale».

Mahoney
au Sénat

OTTAWA (PC) — M. William Mahoney, directeur national des Travailleurs unis de l'acier d'Amérique, sera bientôt nommé au Sénat par le premier ministre Trudeau, a-t-on appris hier de source informée dans la capitale.

L'été dernier, le gouvernement a entrepris un flirt avec la tête dirigeante du plus important syndicat industriel du Canada dans l'espoir de pacifier quelque peu les syndicats au sujet du programme de blocage des prix et des salaires.

Les spéculations à ce sujet ont pris une certaine ampleur au cours du week-end, lorsque M. Mahoney a participé à la conférence politique du Parti libéral à Toronto.

Simpsons

- EN VILLE
- FAIRVIEW
- LES GALERIES D'ANJOU
- LE CARREFOUR LAVAL

ÉVÉNEMENT MACHINES À LAVER POUR 3 JOURS

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI, LES 31 MARS, 1er ET 2 AVRIL

machine à laver 3 programmes "Kenmore"

Prix
Simpsons

\$329

- Machine à laver automatique 2 vitesses pour lavage normal, repassage permanent, tricot et tissu délicat
- Agitateur à pale droite, moteur calibre lourd
- Système à eau froide évitant les faux plis pour tissus à repassage permanent
- Protecteur de pompe, températures lavage/rinçage préétablies, filtre à charpie autonettoyant
- Contrôle à deux niveaux d'eau, pieds arrière autoniveleurs, interrupteur de sécurité s'arrêtant lorsque le couvercle est ouvert
- Dessus acier porcelaine blanc. Env. 29" x 25 1/2" x 36"
- 110 volts, 60 cycles CA. Modèle 46100



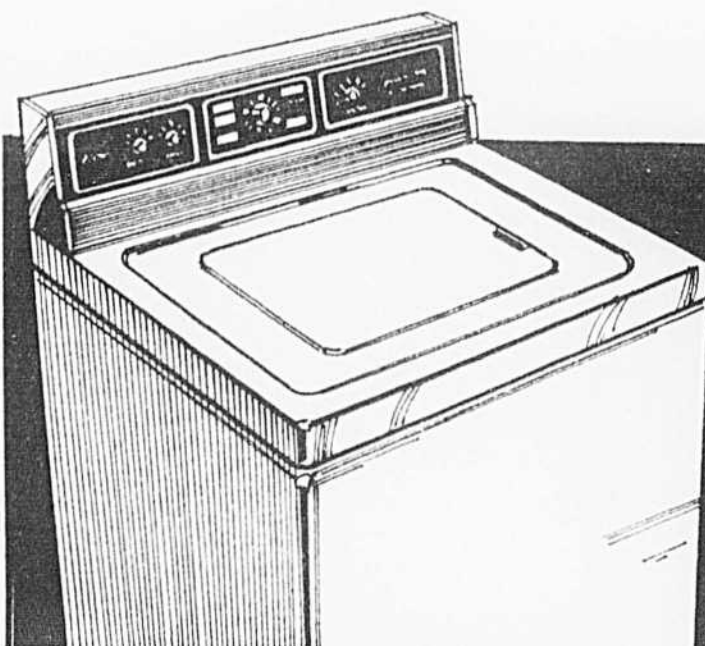
Les machines à laver automatiques "Kenmore" possèdent une garantie de 12 mois, à partir de la date d'achat, contre tous défauts de fabrication ou de matériaux (incluant service, pièces et main-d'œuvre). Garantie 4 ans sur pièces scellées du carter des machines à laver (main-d'œuvre non comprise).

machine à laver 7 programmes "Kenmore"

Prix
Simpsons

\$429

- Réglez cette nouvelle machine à laver "Kenmore" et la lessive se fait en un tour de main.
- L'agitateur à action double pousse le linge du dessus au fond de la machine; l'agitateur du fond l'agit avec efficacité.
- Modèle 2 vitesses, 7 programmes automatiques pour choix du temps, de la vitesse et de la température de l'eau pour tous les genres de tissus y compris les tricots
- Cycle à eau froide facultatif. Contrôle à niveau d'eau variable. Cycle second rinçage facultatif
- Distributeurs d'agents de blanchiment et de rinçage. Filtre à charpie autonettoyant. Panneau lumineux pleine largeur.
- Panneau de contrôle et dossier de luxe à éclairage fluorescent
- Coffret acrylique à dessus fini porcelaine. Env. 29" x 25 1/2" x 36"
- 110 volts, 60 cycles CA. Blanc. Modèle 46900. Ton or moisson... \$10 de plus

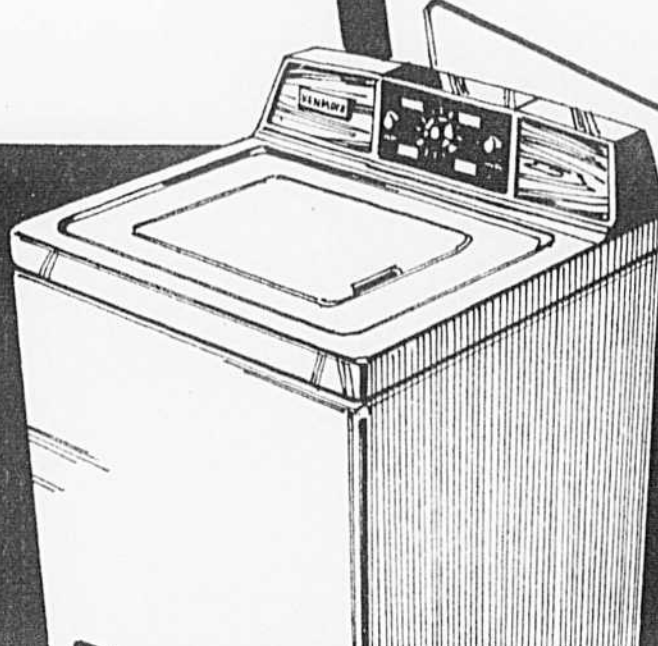


machine à laver 5 cycles de "Kenmore"

Prix
Simpsons

\$389

- Machine à laver 5 cycles pour lavage normal, tricot/tissu délicat, repassage permanent, prétrempage et prélavage.
- 2 vitesses de lavage. Cycle second rinçage facultatif. 5 températures lavage/rinçage
- Niveau d'eau variable. Distributeurs automatiques d'agent de rinçage et de blanchiment. Filtre à charpie autonettoyant
- Env. 29" x 25 1/2" x 36". Blanc, modèle 46700
- Modèle avec récupérateur d'eau savonneuse, 56700. Blanc... \$414. Vert avocat ou or moisson... \$10 de plus.

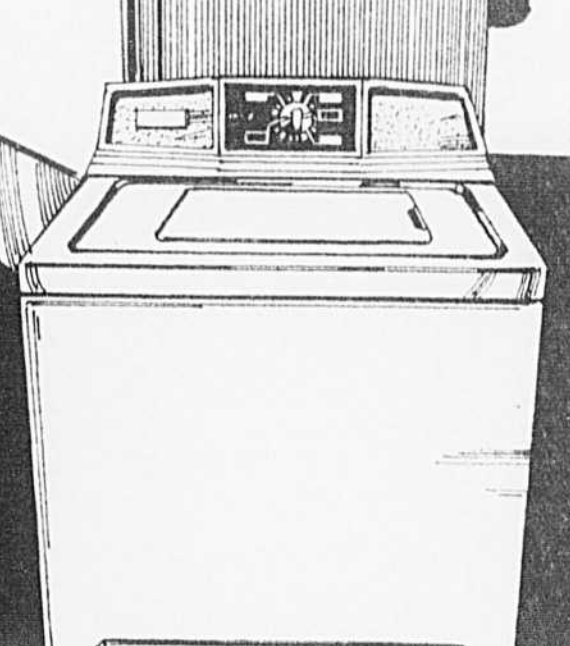


machine à laver 4 cycles de "Kenmore"

Prix
Simpsons

\$369

- Machine à laver automatique 2 vitesses à cadran 4 cycles: lavage normal, tricot/tissu délicat, repassage permanent ou prélavage
- 5 températures pour lavage/rinçage. Niveau d'eau 3 positions
- Agitateur efficace "Roto Swirl". Filtre à charpie autonettoyant
- Dossieret plastique brun avec panneau de contrôle noir luisant
- Env. 29" x 25 1/2" x 36". Blanc. Modèle 46300
- Modèle avec récupérateur d'eau savonneuse, 56300. Blanc... \$394. Avocat ou or moisson... \$10 de plus



machine à laver 3 cycles de "Kenmore"

Prix
Simpsons

\$299

- Machine à laver automatique de calibre lourd pour un lavage éclatant de propreté
- Cycle lavage normal pour coton; court pour tissus délicats; repassage permanent pour tissus sans repassage
- Minuterie pour prééclatage de 3 températures lavage/rinçage
- Protecteur de pompe, agitateur à pale droite
- Dessus porcelaine. Env. 29" x 25 1/2" x 36"
- Blanc seulement, modèle 46000

Rayon 756 au cinquième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval
VENEZ EN PERSONNE, ÉCRIVEZ... OU COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT



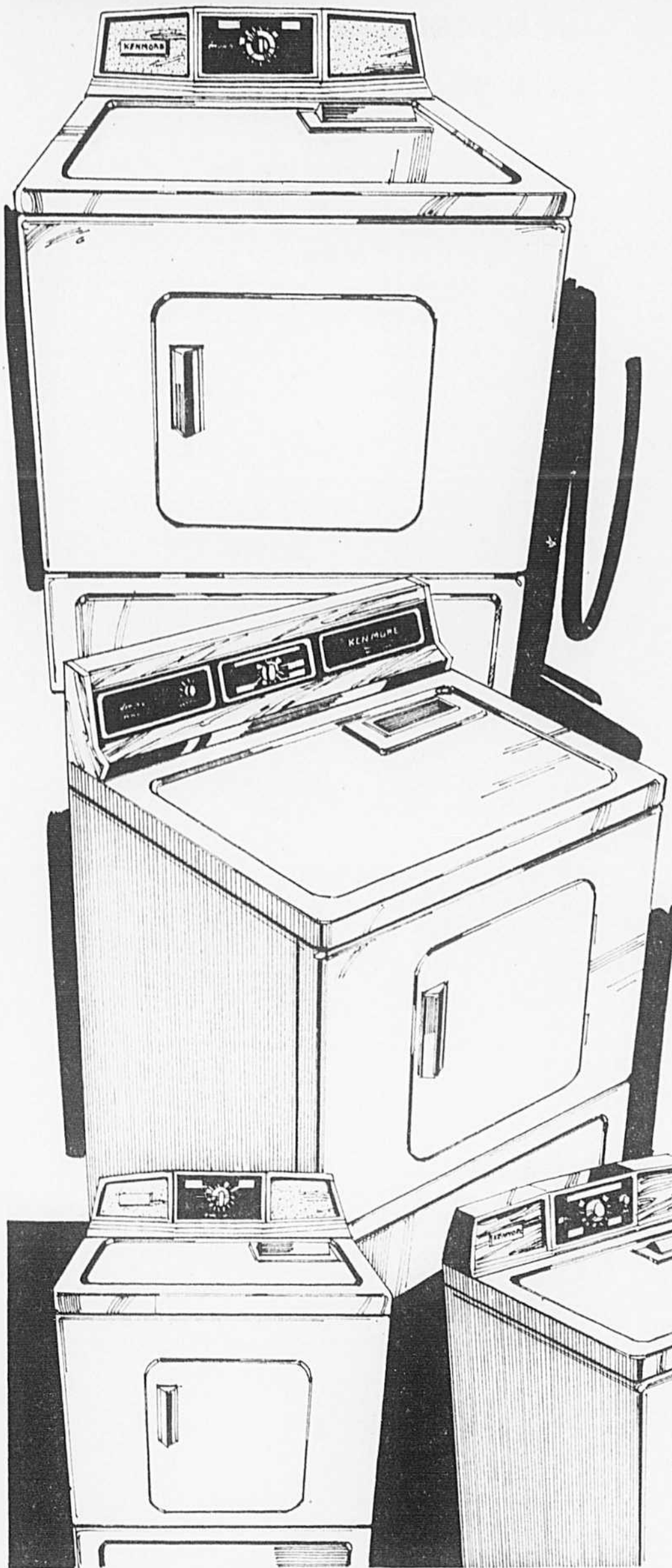
VOUS APPRÉCIEREZ LE SERVICE DE LIVRAISON RAPIDE
ET EFFICACE DE SIMPSONS

KENMORE ET SÉCHOIRS SEULEMENT

Jeudi, vendredi et samedi, les 31 mars, 1er et 2 avril.



EN VILLE
FAIRVIEW
LES GALERIES D'ANJOU
LE CARREFOUR LAVAL



séchoir automatique «Kenmore» avec programme «Chaleur douce»

\$219

Prix Simpsons

- Le programme «Chaleur douce» réduit la chaleur et élimine le surséchage
- Cycle «air» sans chaleur pour gonfler les coussins et couvertures
- Très grand tambour
- Minuterie à bouton-poussoir; filtre à charpie monté sur le dessus; arrêt de sécurité dans la porte
- Dessus procelaine rebelle aux taches, env. 29" x 25 1/2" x 36"
- Blanc seulement, modèle 86100.



PROCUREZ-VOUS CES APPAREILS DÈS
MAINTENANT AVEC VOTRE CARTE
D'ACTION SIMPSONS

séchoir «Fabric Master» avec nouveau réglage «Touch-up»

\$279

Prix Simpsons

- Ce nouveau cycle «Touch-up» efface les faux plis des vêtements préséchés
- Cycles «Fabric Master» et «chaleur douce» pour du linge séché tel que vous le désirez
- «Wrinkle Guard» prévient les faux plis sur les vêtements sans repassage; cycle «air» sans chaleur; grille de séchage
- Indicateur fin de cycle; arrêt de sécurité dans la porte; filtre à charpie pratique; éclairage intérieur
- Enc. 29" x 25 1/2" x 36". Blanc, modèle 86900.

Or moisson, \$10 de plus.

séchoir automatique 2 programmes «Kenmore»

\$199

Prix Simpsons

- Vitesse haute pour séchage rapide
- Cycle air «sans chaleur»
- Minuterie à bouton-poussoir; interrupteur de sécurité dans la porte
- Très grand filtre à charpie monté sur le dessus
- Env. 29" x 25 1/2" x 36". Blanc seulement, modèle 86000.

séchoir «Chaleur douce» et «Fabric Master»

\$239

Prix Simpsons

- 3 cycles: normal, repassage permanent, «air»
- Programmes «Fabric Master» et «Chaleur douce» pour du linge séché tel que vous le désirez
- Filtre à charpie monté sur le dessus. Env. 29" x 25 1/2" x 36". Blanc, modèle 86300.

Avocat ou or moisson \$10 de plus.

séchoir à «Chaleur douce» et «Fabric Master»

\$259

Prix Simpsons

- Programmes «Fabric Master» et «Chaleur douce» avec réglage automatique pour minuterie et température
- Cycles repassage permanent et «air» sans chaleur
- Sonnerie fin de cycle; grille de séchage; éclairage
- Env. 29" x 25 1/2" x 36". Blanc, modèle 86700.

Avocat ou or moisson \$10 de plus.

Rayon 756, au cinquième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

ENEZ EN PERSONNE, ÉCRIVEZ... OU COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

COMPAREZ...VOUS NE PAYEZ PAS PLUS CHER CHEZ SIMPSONS

Un 2e référendum
en avril

Les cols blancs: CSN ou FTQ

Les membres du syndicat des cols blancs de Montréal ont opté pour un syndicat affilié à une grande centrale.

Il faudra donc en avril un deuxième référendum pour déterminer à quelle centrale ces employés municipaux désirent être rattachés: CSN ou FTQ par l'intermédiaire du Syndicat canadien de la fonction publique.

Le vote auquel 80% des 5,500 membres ont participé a révélé, hier soir, qu'une majorité des syndiqués était en faveur de l'affiliation.

Pas moins de 2,811 d'entre eux, soit 60.6%, ont voté pour l'affiliation. Il y en a tout de même eu 1,810 qui ont indiqué leur préférence pour un syndicat indépendant. Seulement 15 bulletins ont été annulés.

Ce premier référendum auquel les fonctionnaires ont participé par la poste n'est qu'une première étape dans la remise en question de leur syndicat par les cols blancs.

Un bureau de direction

Jeudi de cette semaine, les membres éliront un nouveau bureau de direction. Cette élection devrait donner une bonne indication de ce que feront les syndiqués lors du deuxième référendum.

Car les candidats à l'exécutif se sont pour la plupart prononcés soit pour la CSN, soit pour le SCFP. Les autres candidats pour un syndicat indépendant auront peu de temps pour ajuster leur programme advenant le cas où ils seraient toujours disposés à se faire élire.

Quant aux commentateurs, les partisans de l'adhésion à la CSN devraient en faire aujourd'hui. Les partisans de l'adhésion au SCFP étaient plus loquaces hier soir. Selon eux, c'est grâce à leur présence si les cols blancs ont voté pour un syndicat affilié.

Ils estiment, en effet, que sans eux les membres auraient préféré voter pour un syndicat indépendant plutôt que de renouveler leur allégeance à la CSN.

LES PETITES
ANNONCES,
C'EST UN
PLACEMENT SUR

la presse
285-7111



Le bon
Scotch.

VOS MEILLEURS ACHATS

Spéciaux Trans-Compagnie Simpsons*



vaste collection de jolis vêtements à un seul bas prix pour vos tout-petits

Spécial
Trans-Compagnie
Simpsons

2⁹⁹

Complétez la garde-robe printanière de vos bouts de chou avec ces ravissantes tenues de jeu et ces merveilleux vêtements pour le soleil, offerts à 2.99 chacun à moins d'indication contraire.

A. Variété de barboteuses imprimées pour bambins. Gousset à boutons-pression. M (10-20 mois) ou G (20-30 mois).

2 pour 2.99

B. Barboteuses sans manche en tissu éponge pour bambins. 65% coton / 32% nylon. Gousset à boutons-pression. Applique devant. Orange, or ou vert. 12, 18, 24 mois.

C. Maillots-T pour garçonnets et fillettes. Manches courtes, 2 boutons sur l'épaule. 50% coton / 50% polyester. Jaune, blanc, bleu. 12, 18, 24 mois.

2 pour 2.99

D. Salopettes en denim brosse 100% coton. Bavette, jambes à boutons-pression, bretelles boutonnées. Bleu ou rouge. 12, 18, 24 mois.

E. Maillots-T à manches courtes. 50% coton / 50% polyester. Délicat imprimé floral pour fillettes; tons de rose pâle, bleu ou jaune. Motif carré pour garçonnets; tons de bleu ou rouille. 12, 18, 24 mois.

2 pour 2.99

F. Salopettes en denim 100% coton. Bavette, bretelles boutonnées, jambes à boutons-pression. Marine avec piqûres rouges. 12, 18, 24 mois.

G. Ens. de bain 2 pces pour garçonnets. Débardeur et caleçon. 100% polyester avec imprimé marin. Rouge ou bleu. 12, 18, 24 mois.

H. Bottines pour bambins. Parfaites pour les premiers pas. Fabrication en matériaux synthétiques en blanc, avec gielots. Pointures 0, 1, 2, 3.

I. Barboteuses pour bambins. Devant à pois, gousset à boutons-pression, boutons aux épaules. 100% acrylique. Jaune, bleu ou rose pâle. 12, 18, 24 mois.

K. Costumes soleil pour fillettes. Bavette avec applique horloge, gousset à boutons-pression, élastique au dos. 65% polyester / 35% coton. Rose pâle ou jaune. 12, 18, 24 mois.

L. Costumes soleil pour garçonnets. Applique baseball devant, gousset à boutons-pression, élastique au dos. 65% polyester / 35% coton. Bleu ou jaune. 12, 18, 24 mois.

M. Costumes soleil pour fillettes. Applique panier de fleurs, garniture guingam. Élastique aux tours de jambes, gousset à boutons-pression. 65% polyester / 35% coton. Jaune / vert ou blanc / rouge. 12, 18, 24 mois.

N. Maillots de bain monopiece pour fillettes. Imprimé marin. 100% polyester. Rouge ou bleu. 12, 18, 24 mois.

P. Châles en doux tricot pour bébés. Motif délicat avec bords frangés. 100% acrylique. Rose pâle, bleu, jaune ou blanc.

Q. Costumes de soleil pour garçonnets. Applique motif ourson devant. Gousset à boutons-pression, bretelles boutonnées, élastique au dos. 65% polyester / 35% coton. Bleu ou rouge. 12, 18, 24 mois.

R. Vêtements de nuit et de jeu en 100% coton plissé. Devant à bouton-pression. Variété d'imprimés. 12, 18, 24 mois.

S. Dormeuses à capuchon. Tissu éponge extensible. Devant à bouton-pression. Variété d'imprimés. 0 (0-10 lb), 1 (10-20 lb), 2 (20-30 lb). Veuillez indiquer pour garçon ou fille.

T. Dormeuses pour bébés. Tissu éponge extensible. Devant à bouton-pression. Variété d'imprimés. 1 (0-10 lb), 2 (10-20 lb), 3 (20-30 lb). Veuillez indiquer pour garçon ou fille.

U. Culottes en plastique. Teintes variées. P-M-G-TG.

Pqt de 10, 2.99

V. Culottes thermiques 100% coton pour bébés. Imprime enfantin. 1 (jusqu'à 20 lb), 2 (21-26 lb), 3 (27-32 lb), 4 (33-36 lb).

3 pour 2.99

W. Langes en flanellette 100% coton. Imprime enfantin. Bleu ou jaune.

Pqt de 2 2.99

X. Siège pour baignoire avec ceintures de sécurité. Base ventouse s'adaptant à la baignoire. Plastique blanc.

Y. Débarbouillette et serviette à capuchon. Tissu éponge 100% coton. Blanc avec bordure à rayures multiples.

Z. Camisoles pour bébés. 100% coton. Blanc. 3, 6, 12, 18, 24 mois.

3 pour 2.99

AA. Camisole boutonnée devant. 100% coton blanc. 3, 6, 12, 18, 24 mois.

3 pour 2.99

Veuillez indiquer second choix de coloris autant que possible.

Rayon 786, au sous-sol. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

chaussettes sport et de ville d'Angleterre pour hommes

Faites ample provision de ces chaussettes "C.W. Hall" spécialement importées d'Angleterre pour Simpsons. Modèles extensibles (une seule pointure pour 10 à 12) se lavant et séchant à la machine. Voyez la vaste gamme de coloris. Venez chez Simpsons au plus tôt choisir les vôtres et profitez des bas prix intéressants.

A. Chaussettes de ville tricot côtelé. 55% laine / 45% nylon. Noir, brun foncé, naturel (beige), brun clair, marine ou gris.

Spécial Trans-Compagnie

Cheville	Mi-Mollet	Genou
3 pai. 4.49	3 pai. 4.99	3 pai. 5.49
\$2 pai.	2.25 pai.	2.50 pai.

B. Chaussettes de ville 100% nylon côtelé. Noir, brun, marine ou bleu moyen.

Spécial Trans-Compagnie

Cheville	Genou
3 pai. 2.99	3 pai. 3.99
1.50 pai.	\$2 pai.

C. Chaussettes sport coussinées à larges côtes. 65% acrylique / 35% nylon. Noir, marine, brun, bleu poudre, blanc ou beige.

Spécial Trans-Compagnie

2.25 pai.

Rayon 713 au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit. En vente jusqu'au mardi 5 avril ou jusqu'à épuisement du stock.

Nous vous invitons à venir voir chez Simpsons la
PARADE DE PÂQUES POUR LES ENFANTS

Des défilés de mode pour garçons et filles de 4 à 6x et de 7 à 14 ans. Samedi 2 avril. Au deuxième étage, en ville seulement. Pour enfants de 4 à 6x: à 11 h et à 1 h de l'après-midi. Pour enfants de 7 à 14 ans: à midi et à 2 h de l'après-midi. Prix de présence.

Echantillons de parfum.



Chaque Spécial Trans-Compagnie Simpsons est un article de première qualité, très demandé et représente une aubaine extraordinaire rendue possible grâce au pouvoir d'achat groupé des 19 magasins Simpsons à travers le Canada.

SIMPSONS EN VILLE OUVRE TOUS LES MATINS DÈS 9 HEURES

Lundi, mardi, mercredi
En ville — de 9 h. à 5h.30 du soir
Fairview, Laval, Anjou — de 9h. 30 à 6 h. du soir

Jeudi et vendredi — En ville — de 9 h. à 9 h. du soir
Fairview, Anjou, Laval — de 9h.30 à 9h. du soir
Les 4 magasins ouverts samedi de 9 h. à 5 h. du soir



ENEZ EN PERSONNE,
ECRIVEZ OU COMPOSEZ
842-7221
SERVICE TELEPHONIQUE
24 HEURES PAR JOUR
POUR COMMANDER DU
MAGASIN OU CATALOGUE